



# LE DEVOIR

Vol. CVII N° 56

LE DEVOIR, LE MARDI 15 MARS 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

SYRIE

## La Russie surprend le monde

Poutine ordonne le retrait du gros de son contingent alors que débutent les négociations de paix

KARL RETTINO-PARAZELLI

La Russie a pris la planète de court lundi en annonçant qu'elle retirera ce mardi la majeure partie de ses effectifs militaires de la Syrie. Une annonce étonnante, mais compréhensible, disent les experts, qui survient à un moment crucial dans ce conflit sanglant dont on souligne les cinq ans.

« La tâche qui avait été demandée à notre ministère de la Défense et aux forces armées a été globalement accomplie et j'ordonne donc au ministère de la Défense d'entamer à partir de demain [mardi], le retrait de la majeure partie de nos contingents », a lancé lundi le président russe, Vladimir Poutine.

« Néanmoins, pour permettre la surveillance de la trêve dans les combats [entrée en vigueur le 27 février], la partie russe conserve sur le territoire syrien un site de maintenance de vols », a précisé un communiqué diffusé par le Kremlin.

Depuis septembre, plus de cinquante avions de combat russes auraient visé des milliers de « cibles terroristes ». Plusieurs observateurs ont toutefois accusé la Russie de privilégier les frappes sur les rebelles plutôt que sur le groupe État islamique (EI).

L'annonce de M. Poutine survient au moment où a débuté à

VOIR PAGE A 10 : RUSSIE



KAREN BLEIER AGENCE FRANCE-PRESSE

Les États-Unis produisent de grandes quantités de pétrole de schiste, notamment par l'entremise du gisement de Bakken, au Dakota du Nord. Le projet Upland vise la construction d'un pipeline qui relierait la région de Williston, au Dakota du Nord, au pipeline Énergie Est.

## Du pétrole américain pour Énergie Est

TransCanada projette de faire transiter dans son pipeline du pétrole du Dakota du Nord

ALEXANDRE SHIELDS

Le pipeline Énergie Est servira à exporter du pétrole de schiste exploité aux États-Unis. TransCanada prévoit en effet construire un autre important pipeline qui pourra transporter 300 000 barils chaque jour du Dakota du Nord vers le Canada, pour ensuite l'acheminer vers l'est et l'exporter grâce au controversé projet actuellement évalué par le BAPE.

Les partisans du projet Énergie Est font souvent valoir que ce pipeline permettrait d'abord de réduire les importations de pétrole au Canada. Or, en plus du pétrole des sables bitumineux, TransCanada entend utiliser son futur pipeline afin de servir les besoins d'exportation de l'importante production de pétrole du nord des États-Unis. Un élément clé du projet passé jusqu'ici inaperçu.

Selon ce qu'a confirmé au *Devoir* le porte-parole de TransCanada, Tim Duboyce, la pétrolière albertaine entend construire l'« Upland Pipeline », un projet évalué à 600 millions de dollars. Ce tuyau de plus de 400 kilomètres de longueur pourra transporter quotidiennement 300 000 barils. En théorie, près du tiers du pétrole transporté par le pipeline Énergie Est pourrait donc être du pétrole de schiste exploité aux États-Unis.

Pour 2020

La plus récente mise à jour du projet Upland, publiée en décembre 2015, indique que ce nouveau pipeline reliera la région de Williston, au Dakota du Nord, au pipeline Énergie Est. Il pourrait s'y connecter directement sur le territoire de la Saskatchewan, ou alors en passant

VOIR PAGE A 10 : PÉTROLE

Lire aussi : Audiences du BAPE. Québec n'a pas encore décidé comment les Premières Nations seront consultées. Page A 4

## Des Québécois veulent un NPD renouvelé

Certains appellent au départ de Mulcair

MARIE VASTEL HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondantes parlementaires à Ottawa

La survie de Thomas Mulcair à la tête du NPD est loin d'être assurée. Un groupe de trente-sept militants québécois — dont trois députés défaits cet automne — pense qu'un renouveau du NPD est nécessaire. Si certains signataires sont encore prêts à donner une chance au chef actuel, d'autres croient que l'élu d'Outremont doit partir.

Dans une lettre ouverte au *Devoir* publiée en page A 9 les militants, ex-élus et membres d'associations de circonscriptions se

VOIR PAGE A 10 : NPD



BRIAN BLANCO GETTY IMAGES AFP

Une défaite dans l'Ohio freinerait les ardeurs du milliardaire Donald Trump.

PRIMAIRES AMÉRICAINES

## L'Ohio, l'un des derniers remparts contre Donald Trump

JEAN-FRÉDÉRIC LÉGARÉ-TREMBLAY

Un autre mardi de primaires qui a tout de super, sauf le nom. Depuis le « Super Mardi » du 1<sup>er</sup> mars, ce sont les primaires de ce jour qui mettent le plus de délégués en jeu, et dans le camp républicain, et dans le camp démocrate. Or c'est dans le parti de Ronald Reagan et de George W. Bush que les enchères sont les plus élevées. Si le meneur Donald Trump remporte les deux

grands prix de la soirée — la Floride et l'Ohio —, son avance deviendra alors quasi insurmontable. L'Ohio représente toutefois l'un des derniers remparts pour les républicains qui espèrent faire barrage au pétulant milliardaire.

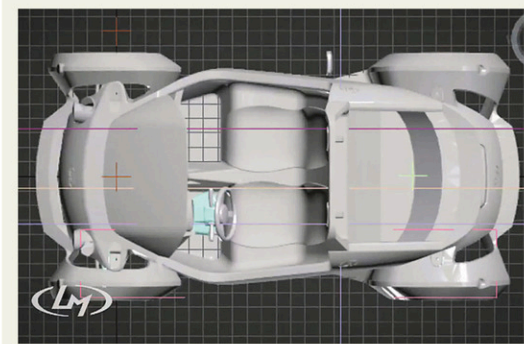
Les primaires républicaines prennent ce mardi un virage qui ne pardonne plus les défaites. Question de règles électorales. Afin d'éviter une longue agonie, la répartition proportionnelle des délégués en fonction des voix devient l'exception. Plusieurs

VOIR PAGE A 10 : TRUMP

### AUJOURD'HUI

**Actualités** La Fondation Lucie et André Chagnon largue Québec. Elle se retirera des OBNL « Québec en forme » et « Avenir d'enfants » après y avoir injecté des dizaines de millions de dollars. Page A 3

**Économie** Le 3D imprime sa marque sur l'industrie. Une véritable révolution qui permet de construire localement, à moindre coût, et d'offrir un service après-vente amélioré. Page B 1



Avis légaux..... A 6  
Décès..... B 6  
Météo..... B 4  
Mots croisés..... B 4  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 5

## ACTUALITÉS

## La taxe santé abolie un an plus tôt

Philippe Couillard parviendrait à respecter sa promesse électorale

ROBERT DUTRISAC  
Correspondant parlementaire  
à Québec

PHILIPPE ORFALI

À la faveur de son budget de jeudi, le ministre des Finances, Carlos Leitão, doit annoncer que l'abolition totale de la taxe santé se fera un an plus tôt, soit en 2018.

En campagne électorale, Philippe Couillard s'était engagé à abolir la taxe santé dans le premier mandat de son gouvernement. Cette taxe représente une ponction de 750 millions de dollars. Or dans son budget de l'an dernier, Carlos Leitão n'avait pu respecter cette promesse: son abolition complète ne surviendrait qu'en 2019, soit après les prochaines élections. Le budget prévoyait qu'une première tranche de contribuables, en commençant par les moins bien nantis, ne paieraient plus la taxe santé en 2017, puis une autre tranche en 2018 et une dernière en 2019. Or, selon les informations obtenues par *Le Devoir*, la taxe santé sera complètement éliminée à compter de 2018.

Pour le gouvernement, la beauté de l'affaire, c'est que la baisse de revenus qu'entraîne pour l'État cette abolition devancée ne surviendra qu'en 2019, soit après le scrutin, puisque les contribuables paient leur taxe santé quand ils produisent leur déclaration de revenus pour l'année précédente. Il n'y a donc aucun impact financier à court terme.

Selon l'économiste en chef du Mouvement Desjardins, François Dupuis, le troisième budget Leitão sera «très serré». Malgré l'équilibre budgétaire, les réinvestissements que fait miroiter le premier



Carlos Leitão lors du budget de 2015

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ministre Philippe Couillard seront, somme toute, modestes.

Dans son discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain vendredi, le premier ministre Philippe Couillard a affirmé qu'il fera de l'éducation «une

priorité nationale». Selon *La Presse*, Carlos Leitão annoncera un relèvement de 3% du budget de l'éducation, soit quelque 500 millions de dollars. Or, l'essentiel de cette augmentation ne permettra qu'à couvrir les «coûts de

système», ou l'accroissement naturel des charges du réseau scolaire, des cégeps et des universités. Ce n'est pas l'austérité des dernières années: un famélique 0,6% avait été accordé à l'éducation en 2015-2016, ce qui s'est traduit par des coupes réelles que le gouvernement Couillard a tenté, plutôt mal que bien, d'occulter.

## De l'oxygène pour la santé

Le secteur de la santé et des services sociaux aura aussi besoin d'oxygène. Au terme du dernier rapport mensuel des opérations financières du gouvernement, rendu public par le ministère des Finances, soit celui de novembre, les dépenses de santé et services sociaux avaient crû non pas de 1,4% comme prévu, mais à un rythme de 2,6% après les deux tiers de l'année financière.

En 2016-2017, on s'attend à une augmentation des dépenses de cet ordre en santé, d'autant plus que Gaétan Barrette a signifié que le gouvernement Couillard injecterait des sommes dans les soins à domicile. Négliger pendant trop longtemps les soins à domicile risque d'entraîner des coûts importants dans les réseaux hospitaliers et d'hébergement en raison du vieillissement de la population.

Même si Carlos Leitão la voyait d'un bon œil, la recommandation principale de la commission Godbout sur la fiscalité, soit hausser la taxe de vente pour diminuer l'impôt des particuliers, ne pourra pas être appliquée, du moins pour le moment, en raison de l'incertitude qui entoure le commerce de détail, a souligné François Dupuis.

Le Devoir

## BUDGET

## La CSQ veut de vraies hausses en éducation

JESSICA NADEAU

À quelques jours du dépôt du budget à Québec, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) demande au gouvernement de Philippe Couillard de réinvestir de façon massive dans les services publics afin de «mettre fin à la saignée» qui sévit notamment dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

Le gouvernement doit prendre en compte que les compressions successives des dernières années ont mené les programmes publics au bord du gouffre, clame la présidente de la CSQ, Louise Chabot, en conférence de presse lundi matin. «On ne peut pas se contenter d'une croissance des dépenses qui ne ferait que maintenir les coûts des systèmes; nos services publics ont vécu de larges compressions, on doit s'assurer de réinvestir dès maintenant.»

Elle se réjouit du message du premier ministre, qui promet d'envoyer «un signal fort» en éducation, mais elle craint un simple «saupoudrage», ce qui n'est pas à la hauteur des attentes de la CSQ.

## Fonds des générations

En effet, dans sa dernière mise à jour, le ministre des Finances, Carlos Leitão, prévoyait une croissance des dépenses de 2,3% pour la prochaine année. Or, il faut un minimum de 3% simplement pour «maintenir le panier de services». Pour la CSQ, ce montant serait «largement insuffisant». La centrale syndicale réclame une augmentation du budget de 4,7%, ce qui permettrait de «stopper la

détérioration des services publics et d'amorcer le réinvestissement requis».

«Nous sommes convaincus que le gouvernement a les marges de manœuvre nécessaires pour le faire, c'est une question de volonté politique», affirme Louise Chabot.

Non seulement le gouvernement aura un surplus pouvant atteindre entre 500 millions et 1 milliard, mais il dispose d'autres moyens pour dégager les sommes nécessaires, estime la CSQ. La centrale syndicale propose notamment de réduire les versements au Fonds des générations d'un milliard par année. «Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de versement au Fonds des générations, il y aurait tout de même un versement de plus de 1 milliard de dollars, mais on irait tout simplement un peu moins vite. Et tout ça ne remet pas en question les objectifs de réduction du poids de la dette», affirme l'économiste Eric Bouchard Boulianne.

## Erreur

Selon la présidente de la CSQ, le gouvernement Couillard commence enfin à entendre raison. «On espère qu'il va reconnaître son erreur. Et déjà, le fait de nous dire qu'il y aura un signal fort en éducation, je pense que c'est une manière de nous dire qu'il s'est mis un peu à l'écoute de la grogne populaire. Une telle mobilisation des parents, c'est du jamais vu. Je pense que le gouvernement a peut-être entendu le signal. Mais est-ce qu'il l'aura entendu suffisamment, c'est ce qui reste à voir.»

Le Devoir

## Enquête demandée sur Équipe Coderre

Projet Montréal a demandé au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) d'enquêter sur Équipe Denis Coderre après avoir constaté qu'au moins 21 employés de la firme d'avocats Fasken Martineau avaient contribué à la caisse du parti du maire en 2013 et 2014. L'opposition note aussi que cette firme a obtenu, sans appel d'offres, sept mandats totalisant 220 500\$ au cours de la dernière année. Cette situation soulève des questions éthiques, écrit Projet Montréal dans sa lettre adressée au DGEQ: «Les travaux de la commission Charbonneau ont pourtant démontré qu'un regroupement important de donateurs au sein d'une même firme représente un risque de financement sectoriel.»

Le Devoir

## Des militaires ont été agressés par un forcené à Toronto

Toronto — Le service de police de Toronto cherche à déterminer si l'agression au couteau contre deux militaires peut être liée à une activité terroriste. Le chef de la police, Mark Saunders, a raconté

qu'un homme est entré dans un centre de recrutement des Forces armées canadiennes vers 15h30, a sorti un couteau et a attaqué un militaire portant un uniforme. M. Saunders a indiqué que l'homme avait été maîtrisé, mais pas avant qu'un deuxième militaire ne soit blessé. Les autorités ne craignent pas pour la vie des deux blessés. Il a affirmé que le suspect avait dit des choses qui ont amené la police à enquêter sur un possible lien terroriste. Les policiers ont appelé la GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité. Des accusations devaient être déposées contre l'individu âgé de 27 ans.

La Presse canadienne

## GÉNIE - CONSEIL

## LUPAC dépose 67 chefs d'accusation

LUPAC a déposé 67 chefs d'accusation pour fraude fiscale contre Roche Groupe-Conseil et Pluritec, deux firmes de génie-conseil. Le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière, a fait état lundi qu'une enquête de l'équipe de Revenu Québec de l'UPAC (Unité permanente anticorruption) a mené au dépôt de ces accusations pour de présumés cas de fraude. La firme Roche Groupe-Conseil, désormais

connue sous le nom de Norda Stelo Inc., est visée, ainsi que plusieurs de ses employés ou administrateurs, tout comme l'entreprise Pluritec et deux de ses dirigeants. Les accusés sont passibles d'amendes minimales totalisant 195 116\$, et les individus pourraient écoper de séjours en prison, a précisé l'UPAC dans un communiqué diffusé lundi.

La Presse canadienne

## Toronto considère les sites d'injection supervisée

Toronto rejoint la liste grandissante des villes canadiennes — dont Ottawa et Montréal — qui se dirigent vers l'implantation de sites d'injection supervisée. Ces sites permettent aux gens de prendre des drogues qu'ils ont acquises illégalement pendant qu'ils sont supervisés par des infirmières, pour éviter des surdoses. Actuellement, il n'y a que deux sites d'injection supervisée au Canada, et ils sont tous deux à Vancouver. Le médecin hygiéniste de Toronto tiendra une conférence de presse où il fera la promotion d'un nouveau rapport du Conseil de la santé sur les sites d'injection supervisée. Les mesures législatives adoptées l'an dernier font en sorte qu'il est difficile d'établir ces sites.

La Presse canadienne

## RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

## Les « intérêts » des prestataires seront pris en compte, affirme le ministre Blais

MARCO FORTIER

Le ministre François Blais garde le cap sur la réforme de l'aide sociale malgré les mises en garde de groupes sociaux et du Parti québécois, qui craignent une chasse aux sorcières contre les pauvres.

Le gouvernement tient à imposer des pénalités «modérées, mais strictes» aux nouveaux prestataires qui refuseront de chercher un emploi ou de suivre un programme d'intégration au travail, a précisé le ministre lundi. Une commission parlementaire a entrepris l'étude détaillée du projet de loi 70, qui vise à inciter les nouveaux prestataires à tout mettre en œuvre pour trouver du travail.

Les participants au programme d'emploi recevront une prime de 130\$ à 250\$ par mois, en plus de leur chèque habituel de 623\$. Par contre, les nouveaux prestataires aptes à l'emploi qui refusent de prendre part au programme verront leur chèque amputé — jusqu'à la moitié, avait dit le ministre Sam Hamad, qui avait la responsabilité de la réforme avant le remaniement du mois dernier.

Le chèque amputé de moitié, vraiment? Des pénalités «modérées, mais strictes», ça veut dire quoi? Pour le savoir, il faudra attendre le règlement qui doit suivre l'adoption du projet de loi, a réaffirmé le ministre Blais. C'est ce que lui reprochent les partis d'opposition: des pans entiers de la réforme de l'aide sociale restent flous.

Les programmes d'emploi tiendront compte du «potentiel», des «intérêts», des «capacités»

et du «rythme» de chacun des prestataires, a insisté le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. «Si la personne vit des difficultés, elle pourra en discuter avec son agent», a-t-il précisé.

Ces explications n'ont pas rassuré les partis de l'opposition, qui ont réclamé la publication des règles complètes de la réforme avant l'adoption du projet de loi. Même la Coalition avenir Québec (CAQ), qui appuie le principe de la réforme, réclame davantage de transparence.

Ce type de «workfare» (allocation conditionnelle), qui force les prestataires à travailler ou à suivre une formation, a échoué dans d'autres juridictions, a fait valoir le député Dave Turcotte, du Parti québécois. Il est d'accord pour aider les gens à trouver du travail, mais certains peuvent vivre des difficultés — séparation, dépression, parent malade — qui risquent «d'appauvrir les plus démunis», selon lui. La Coalition objectif dignité a émis les mêmes réserves avant le début de l'étude détaillée du projet de loi 70 en commission parlementaire.

Pour le ministre Blais, la réforme est plutôt incontournable: il faut briser le cercle vicieux de l'aide sociale d'une génération à l'autre, a-t-il rappelé. Plus de 6000 des 17 000 nouveaux demandeurs d'aide sociale viennent d'une famille qui reçoit des prestations. Et sept nouveaux prestataires sur dix ont moins de 29 ans.

Le Devoir

## Les artistes: une force innovante pour le rayonnement du Québec

CONSEIL  
DES RELATIONS  
INTERNATIONALES  
DE MONTRÉAL

Mercredi 23 mars 2016 • de midi à 14 h

Hôtel Westin Montréal • 270 rue Saint-Antoine Ouest

Déjeuner-causerie dans le cadre  
de la Série Culture présentée par:caisse de  
laculture

Desjardins

## Thèmes abordés:

- L'apport essentiel de la culture à notre prospérité collective, à l'attractivité et au rayonnement international du Québec
- La perception des Québécois sur l'importance de la culture et la contribution des artistes à notre société
- L'heure des choix: le chantier du renouvellement de la Politique culturelle du Québec en 2017

## Avec l'appui de:

Bell

SNC-LAVALIN

Hydro  
QuébecAIMIA  
LA FIDÉLITÉ INSPIRÉEFONDS  
de solidarité FTQ

ficc

CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉALNUBIK  
SALESFORCE SUR MESURERaymond Chabot  
Grant Thornton  
L'Institut de la croissance

LE DEVOIR

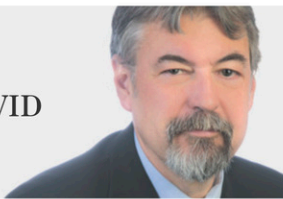
INSCRIVEZ-VOUS • WWW.CORIM.QC.CA • 514 340-9622

Sophie Prigent  
Présidente,  
Union des artistes (UDA)

## ACTUALITÉS

## Le malotru

MICHEL DAVID



« **L**a virulence, c'est comme la marque de commerce de la vie parlementaire », a plaidé le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, dimanche soir à *Tout le monde en parle*.

Il est vrai qu'il faut savoir encaisser pour survivre en politique, mais il ne faut pas confondre la robustesse avec la méchanceté. M. Barrette ne se contente pas de jouer dur, il cherche à blesser. Il ne faut pas être exagérément sensible. Traiter un adversaire d'«architecte du néant» est plus risible qu'autre chose. En revanche, rien ne peut justifier de le qualifier d'«épileptique», comme M. Barrette l'a fait en parlant de son homologue péquiste, Diane Bellemare.

Il peut arriver à tout le monde de s'emporter dans le feu de l'action et de laisser ses paroles dépenser sa pensée. En pareil cas, la chose à faire est de s'excuser, mais ce n'est pas dans la nature de M. Barrette, qui prend plutôt plaisir à en remettre. Au départ, son franc-parler pouvait sembler rafraîchissant dans la rectitude politique ambiante, mais ce déniement systématique est encore plus irritant.

**Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, ne se contente pas de jouer dur, il cherche à blesser**

«On a un ministre qui dérape, qui n'a pas le contrôle de ses émotions», déplore M<sup>me</sup> Bellemare. En réalité, c'est le problème inverse: M. Barrette ne laisse pas échapper de propos désobligeants, il les prémédite. C'est un malotru qui s'assume parfaitement malgré le malaise que son comportement provoque, y compris sur les banquettes libérales. On sait depuis longtemps qu'il a du front tout le tour de la tête, mais après les avantages indécents qu'il avait réussi à négocier aux frais des contribuables à l'époque où il dirigeait la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ), il ne manquait pas de culot pour accuser M<sup>me</sup> Bellemare d'avoir mis «les deux mains dans le plat de bonbons» quand elle présidait l'Ordre des pharmaciens.

◆◆◆

Manifestement, le séjour de M. Barrette à la FMSQ, où il était roi et maître, ne lui a pas permis de faire l'apprentissage des exigences de la démocratie et des contrariétés qu'elle implique. Il semble avoir réussi à mettre le réseau de la santé à sa botte avec la loi 10, mais cela ne le dispense pas de rendre quotidiennement des comptes à l'Assemblée nationale, si déplaisant que cela puisse être quand on n'en a pas l'habitude.

Il a fallu un certain temps aux partis d'opposition pour trouver une faille dans la cuirasse de ce ministre qui fonçait comme un taureau et donnait l'impression qu'il était possible de réformer un système apparemment voué à une inefficacité aussi chronique que coûteuse.

Plusieurs avaient espéré que M. Barrette mettrait au service de la population la même énergie qu'il avait consacrée à préserver les privilèges de la profession médicale. On peut le comprendre d'en vouloir à l'opposition, en particulier à M<sup>me</sup> Lamarre, d'avoir réussi à créer la désagréable impression qu'il y a eu tromperie, mais tirer sur le messager ne peut que renforcer cette impression.

◆◆◆

Dans une entrevue accordée à La Presse canadienne, la députée de Taillon a laissé entendre que le comportement de M. Barrette pourrait justifier des poursuites juridiques, mais l'immunité dont les élus bénéficient quand ils se trouvent dans l'enceinte parlementaire leur permet de dire à peu près n'importe quoi en toute impunité.

Le premier ministre Couillard aurait tout intérêt à prévenir les débordements de son ministre, qui ne peuvent qu'indisposer la population, à qui il avait promis que son gouvernement romprait avec les excès de la politique partisane et les attaques personnelles.

Si M. Barrette avait devant lui un Bernard Drainville ou un Jean-François Lisée, qui seraient capables de rendre coup pour coup, on pourrait simplement se désoler que l'Assemblée nationale soit le théâtre d'un autre combat de coqs, mais les attaques à répétition contre M<sup>me</sup> Lamarre dégagent un détestable relent de machisme, qui vient s'ajouter à la condescendance naturelle du médecin qui semble toujours reprocher son ignorance au commun des mortels.

Jusqu'à présent, M. Couillard ne semble cependant pas avoir exercé un grand contrôle sur son ministre. La réforme qu'il a entreprise est aux antipodes de ce que lui-même préconisait. À l'entendre, il importait de retirer des mains du ministre la gestion quotidienne du réseau de la santé, alors que M. Barrette s'est plutôt octroyé des pouvoirs sans précédent.

Il faut dire que le premier ministre est assez mal placé pour lui faire la leçon. Les accusations d'intolérance, pour ne pas dire de racisme, qu'il a lancées contre François Legault, qui s'interrogeait simplement sur la capacité de la société québécoise d'intégrer autant d'immigrants que M. Couillard souhaite en accueillir, ne témoignaient pas d'un grand respect pour l'adversaire.

mdavid@ledevoir.com

## La Fondation Lucie et André Chagnon largue le gouvernement du Québec

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

La coalition Non aux PPP sociaux demande au gouvernement libéral de prêter main-forte aux organismes qui seront laissés en plan après le retrait de la Fondation Lucie et André Chagnon de Québec en forme et d'Avenir d'enfants en 2017 et en 2019.

Au terme de «discussions» avec le gouvernement du Québec, la fondation privée «est arrivée à la conclusion de ne pas renouveler» le financement des deux organisations à but non lucratif (OBNL) pour lesquelles elle s'est engagée à investir un total de 450 millions de dollars. «On est rendus à une autre étape», a dit sans détour le vice-président Stratégie et partenariats à la Fondation Lucie et André Chagnon, Jean-Marc Chouinard, dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir* lundi.

«Qu'est-ce qui va arriver après? Maintenant que vous avez créé des besoins, créé des attentes, qu'est-ce que vous allez faire pour soutenir les initiatives qui sont en place?», a affirmé de son côté la porte-parole de la coalition Non aux PPP sociaux, Nancy Harvey. «Dans le contexte actuel de coupes, avec les mesures d'austérité [frappant] les services publics [et] les programmes sociaux, les gens sont très, très, très inquiets», a-t-elle souligné au *Devoir*. Elle sollicite une rencontre avec le ministre de la Santé, le ministre de la Famille ainsi que le ministre de l'Éducation afin de trouver des pistes de solution.

La Fondation Lucie et André Chagnon s'était engagée à injecter 25 millions par année de 2009 à 2019 dans Avenir d'enfants, qui a été chargé de stimuler «la réalisation d'activités, de projets et d'initiatives qui contribueront au développement des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté».

M. Chouinard n'était pas en mesure de confirmer au *Devoir* lundi que la Fondation aura bel et bien dépensé 250 millions au terme de l'entente, qui prévoyait l'injection de 15 millions de dollars par an du gouvernement du Québec (150 millions au total). «C'est un objec-

« Une fondation privée ne devrait pas se mêler des grandes orientations dans le social au Québec [...] Ils ont de très bonnes intentions, mais ils ont une très grande prétention. Ils manquent beaucoup d'humilité. »

La porte-parole de la coalition Non aux PPP sociaux, Nancy Harvey

tif. [...] On ne pense pas nécessairement que ça va être impossible », a-t-il répondu, convenant toutefois que le «démarrage» des activités a nécessité «plus de temps que [le calendrier] des versements [d'argent] prévus».

Qui plus est, moins de la moitié de l'argent versé dans Avenir d'enfants entre 2009 et 2014 — 42 sur 95 millions — a été investi dans les communautés, a révélé Radio-Canada lundi. L'OBNL a dépensé près de 27 millions de dollars seulement en salaires à ses employés, a fait remarquer le diffuseur public.

Ces personnes «facilitaient», «renforçaient» la «collaboration» entre les acteurs sur le terrain, a soutenu M. Chouinard. «Pour nous, ce n'est pas un frais administratif. Pour nous, c'est un frais de programme.»

La fin du «partenariat» entre la Fondation Lucie et André Chagnon et le gouvernement du Québec se traduira également par la fin des activités de l'OBNL Québec en forme, dont la mission est d'encourager l'activité physique auprès des jeunes. Les deux parties s'étaient entendues pour investir 200 millions chacune, et ce, entre 2007 et 2017. M. Chouinard a «bon espoir d'atteindre la cible [ou] de ne pas être très loin en tout cas».

Moins d'«autonomie»

La coalition Non aux PPP sociaux — qui dénonce l'influence d'acteurs issus du secteur privé sur les stratégies gouvernementales, notamment en matière de lutte contre la pauvreté — se réjouit de la fin de ces deux «partenariats public-philanthropie» mis en branle en 2007 et

en 2009. «Une fondation privée ne devrait pas se mêler des grandes orientations dans le social au Québec», a affirmé M<sup>me</sup> Harvey avant d'ajouter: «Ils ont de très bonnes intentions, mais ils ont une très grande prétention. Ils manquent beaucoup d'humilité.» La Fondation a «grandement modifié les priorités d'actions» d'organismes communautaires au fil des dernières années. «Un groupe communautaire n'aurait jamais fait d'ateliers avec ses enfants en halte-garderie sur le développement de la [psychomotricité]. Québec en forme tripait là-dessus. [...] Je ne dis pas que ce n'est pas bien de faire ce genre d'ateliers là. [Mais] ce n'est pas nécessairement la priorité que le groupe aurait choisi de faire», a-t-elle expliqué.

La porte-parole du Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal appelle néanmoins à la tenue d'un «débat» sur «la place de la philanthropie dans les affaires sociales au Québec». «Ce n'est pas parce que ces PPP se terminent sur ce modèle qu'il n'y en aura pas d'autres.»

L'accueil pour le moins tiède des organismes d'aide aux initiatives Québec en forme et Avenir d'enfants ne laisse pas un «goût amer» à la Fondation Lucie et André Chagnon. «Est-ce qu'il y a matière à amélioration? Toujours!»

La fondation privée est aujourd'hui dotée d'un actif oscillant entre 1,7 et 1,8 milliard de dollars, c'est-à-dire 300 à 400 millions de plus que la mise initiale d'André et Lucie Chagnon après la vente de Vidéotron (1,4 milliard).

Le Devoir

## CONDITIONS SALARIALES

## Le recteur de l'UdeM, Guy Breton, estime qu'il «livre la marchandise»

KARL RETTINO-PARAZELLI

Salaires de 414 000\$, voyages en classe affaires, véhicule de luxe: le recteur de l'Université de Montréal (UdeM), Guy Breton, estime que ses conditions de travail sont tout à fait justifiées. Il «livre la marchandise» et n'a pas l'intention de diminuer son train de vie, a-t-il fait valoir lundi en entrevue au *Devoir*.

«Je n'ai pas à avoir honte de ça, je fais mon boulot», a affirmé M. Breton à la sortie d'une conférence de presse à laquelle il participait à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, lundi à Montréal.

Le recteur s'est retrouvé sous les projecteurs la semaine dernière lorsque *Le Journal de Québec* a mis en lumière ses conditions salariales. Il a touché 414 000\$ en 2015, soit 50 000\$ de plus qu'à son entrée en poste en 2010. L'Université de Montréal lui a remboursé des voyages en classe affaires et elle lui fournit depuis 2012 un VUS de luxe — avec chauffeur — pour des «rencontres professionnelles».

Guy Breton n'avait pas accordé d'entrevue à ce sujet depuis la publication de l'article, mais l'UdeM avait indiqué que le salaire de son recteur «se situe sous la médiane» des grandes universités canadiennes.

## Mauvais comparatifs

Lundi, Guy Breton a répété que tout ce qui a été révélé à son sujet est inclus dans son contrat. Et qu'a-t-il à dire à ceux qui trouvent que ces conditions de travail sont démesurées? «Qu'ils aillent voir ailleurs comment ça se passe», lance-t-il en évoquant les universités de Toronto, de Calgary ou de Vancouver.

«Je sais que mes revenus sont moindres et que mes dépenses sont inférieures. Je n'ai rien à me reprocher et je suis conforme à mon contrat. Le problème, c'est que les gens n'ont pas les comparables qui



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Guy Breton a répété que tout ce qui a été révélé à son sujet est inclus dans son contrat.

sont appropriés», précise-t-il.

Guy Breton dit qu'il ne contrôle pas la perception du public, mais que peu importe le mécontentement, il n'a pas l'intention de réduire ses dépenses. «Vous voulez dire changer de contrat? Non, je n'ai pas l'intention de changer mon contrat.

Moi, je livre la marchandise.»

«On peut faire un petit calcul, poursuit-il. Il y a 45 000 étudiants à l'Université de Montréal, ce qui veut dire que les étudiants paient moins de 10\$ pour le recteur. Si vous regardez les autres universités du Québec, partout, sauf à

l'UQAM, [les étudiants] paient plus de 10\$. Alors, je vous laisse la question. Est-ce que les étudiants en ont pour leur argent? C'est moi qui coûte le moins cher avec mon collègue [Robert] Proulx.»

Guy Breton n'est pas le premier recteur à faire les manchettes en raison de généreuses conditions salariales. La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a promis que la question de la rémunération des hauts dirigeants universitaires sera le premier point à l'ordre du jour de la rencontre du Bureau de coopération interuniversitaire, qui est prévue ce vendredi.

Le Devoir

## Nouveau centre universitaire

Le département d'ophtalmologie de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont a obtenu mardi le statut de Centre universitaire d'ophtalmologie de l'Université de Montréal. L'annonce a été faite par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, en présence du recteur de l'UdeM, Guy Breton, et de la chef du département

d'ophtalmologie de l'hôpital, la D<sup>re</sup> Isabelle Hardy. Cette désignation permettra notamment au département du CIUSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal «d'offrir ses services spécialisés en ophtalmologie à une plus vaste population, en élargissant sa couverture à d'autres régions en dehors de Montréal», précise le ministère.

## ACTUALITÉS

## MANIFESTATION

## Le COBP invite la société civile à être témoin des pratiques discriminatoires de la police

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

La manifestation annuelle du Collectif opposé à la brutalité policière (COBP) se tient ce mardi à 20 h au parc La Fontaine. L'événement sera précédé à 17h par un grand barbecue ouvert à tous. «*Que les gens viennent se faire une idée par eux-mêmes de ce qui se passe à cette manifestation plutôt que de prendre seulement l'avis de la police*», affirment des membres du COBP.

Le site Internet du groupe en appelle en particulier à la présence d'«*un contingent des personnes autochtones, noires et/ou racisées*», leur enjoignant de participer à la manifestation contre la brutalité policière ce mardi soir. Le profilage

n'en demeure pas moins une question d'intérêt général, explique Julien Villeneuve, un des organisateurs. Le COBP estime que le profilage pour des motifs politiques, racial, sexuel ou autre se poursuit au sein de la police.

Pour le politologue Francis Dupuis-Déry, présent à la conférence de presse lundi, il est étonnant que cette manifestation fasse l'objet d'un encadrement de plus en plus démesuré par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). «*Il y a, ces dernières années, plus de policiers que de manifestants!*»

En l'an 2000, la manifestation attirait 110 policiers. En 2013, ils étaient plutôt 669, selon le COBP. «*La cavalerie et l'hélicoptère sont désormais*

*toujours là. [...] Est-ce qu'on a besoin de punir 300 personnes parce qu'une vitre est cassée?*» À se demander, disent certains de ces militants, si la manifestation n'est pas devenue un exercice de défoulement pour la police.

## Fournir un itinéraire

La manifestation a été déclarée illégale ces dernières années au motif que l'itinéraire n'avait pas été donné à l'avance. «*Le collectif a recensé une soixantaine de manifestations qui n'ont pas été interdites et qui ne fournissent pas non plus d'itinéraire. L'an passé, une autre manifestation contre la brutalité policière organisée en même temps n'a pas vu un seul policier avant un long moment!*» Pour

le COBP, devoir donner un itinéraire à l'avance constitue un recul des droits, d'autant plus que cela apparaît ne s'appliquer qu'à certains citoyens.

«*On pratique des arrestations de masse pour des motifs politiques, mais on oublie de dire que ces arrestations tombent ou sont suspendues dans la grande majorité des cas*, explique Emilie E. Joly, juriste et organisatrice communautaire. *C'est donc comme si la police arrêtait du monde tout en sachant qu'il ne pourrait pas y avoir de suite.*»

Lundi, le SPVM n'a pas voulu répondre aux questions du *Devoir* au sujet de ses pratiques à l'occasion de cet événement.

Le Devoir



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Des études de plus en plus nombreuses ont montré qu'une consommation excessive de sucres ajoutés est associée à un risque accru de diabète, d'obésité, de maladies cardiovasculaires et de caries dentaires.

## Les sucres ajoutés figureront-ils sur les étiquettes nutritionnelles?

PAULINE GRAVEL

Santé Canada s'apprête à revoir les étiquettes nutritionnelles apposées sur l'emballage des aliments vendus au Canada. Dans un commentaire publié lundi dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* (JAMC), deux chercheuses du Département des sciences de la nutrition de l'Université de Toronto militent pour que la nouvelle version précise la quantité de sucres ajoutés aux aliments lors de leur préparation, étant donné les effets délétères de ces sucres sur la santé, et compte tenu du fait que la proposition finale de réglementation retenue en juillet 2015 n'inclut pas la déclaration des sucres ajoutés.

Actuellement, les étiquettes nutritionnelles apparaissant sur les aliments préparés mentionnent uniquement leur contenu total en sucres, soit la combinaison des sucres présents naturellement dans les fruits, les légumes, les produits laitiers et certaines céréales, et des sucres ajoutés à l'aliment, comme le sucre de canne, le sirop à haute teneur en fructose, le miel, le sirop d'érable et les jus de fruits.

«*Les sucres ajoutés sont exempts des bénéfices fournis par les vitamines, les minéraux et les fibres qui sont présents dans les fruits, les légumes et les produits laitiers*», précise Jodi Bernstein, stagiaire postdoctorale à l'Université de Toronto et première auteure du commentaire publié dans le *JAMC* avec la professeure Mary L'Abbé.

## Information essentielle

De plus, des études de plus en plus nombreuses ont montré qu'«*une consommation excessive de sucres ajoutés est associée à un risque accru de diabète, d'obésité, de maladies cardiovasculaires et de caries dentaires*», soulignent les deux auteures.

Même si de nombreux consommateurs canadiens, professionnels de la santé et organismes voués à la prévention de maladies ont manifesté leur désir que soit précisé le contenu en sucres ajoutés sur

les nouvelles étiquettes nutritionnelles, Santé Canada n'a finalement pas retenu cette information pourtant essentielle.

Quant à elle, la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, qui entreprend une refonte majeure des étiquettes nutritionnelles, prévoit d'inclure une mention sur les sucres ajoutés ainsi qu'un rappel de la norme recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Public Health England et le US 2015 Dietary Guidelines, lesquels conseillent de limiter sa consommation en sucres ajoutés à moins de 10% des calories absorbées quotidiennement. Sachant qu'un adulte consomme en moyenne 2000 calories par jour, le simple fait de boire une bouteille de boisson gazeuse de 500 ml dépasse déjà cette limite!

Non seulement la déclaration du contenu en sucres ajoutés dans les aliments permettrait aux consommateurs de comparer différents produits entre eux et de choisir ceux pouvant les aider à réduire leur consommation en sucres ajoutés, mais elle faciliterait aussi les études sur l'effet d'une consommation excessive de sucres ajoutés, font valoir les chercheuses.

De plus, cette mesure inciterait probablement les fabricants à réduire la quantité de sucres qu'ils ajoutent à leurs produits afin de faire face à la concurrence. Un tel phénomène a été observé quand le contenu en acides gras trans est apparu sur les étiquettes nutritionnelles, font remarquer M<sup>mes</sup> Bernstein et L'Abbé.

Les deux chercheuses comptent sur le nouveau gouvernement fédéral élu en octobre dernier pour rectifier la réglementation avant qu'elle ne soit adoptée. «*Le premier ministre a demandé à son ministre de la Santé d'améliorer les étiquettes nutritionnelles, de sorte qu'elles fournissent aux consommateurs plus d'informations sur les sucres présents dans les aliments qu'on leur offre*», soulignent-elles.

Le Devoir

## ÉNERGIE EST

## Québec n'a pas encore décidé comment les Premières Nations seront consultées

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement du Québec n'a pas encore déterminé de quelle façon ni quand les Premières Nations seront consultées dans le cadre de l'évaluation du projet Énergie Est, selon ce qu'a dit une porte-parole du ministère de l'Environnement lundi soir dans le cadre des audiences du BAPE sur le projet de pipeline de TransCanada.

Dans la foulée d'une question posée par un citoyen, le président du BAPE sur Énergie Est, Joseph Zayed, a rappelé lundi que le ministre du

Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurte, a décidé d'exclure les questions liées aux Premières Nations du processus actuel du BAPE, à l'instar du volet économique du controversé projet.

M. Zayed a donc demandé au ministère de l'Environnement quand doivent avoir lieu les consultations des Premières Nations. Il y a aura bel et bien des consultations si le pipeline d'exportation de TransCanada risque de «*porter atteinte aux droits revendiqués*

par des nations autochtones, a indiqué une porte-parole du ministère, Mireille Paul. Le tout «*est en discussion*», a-t-elle simplement ajouté.

Du côté du gouvernement fédéral, on a également offert peu de détails concernant le respect des traités signés entre les Premières Nations et le gouvernement canadien. Est-ce que les traités avec les Premières Nations ont préséance sur les projets de pipelines, a demandé un citoyen? «*Les us et coutumes des autochtones font partie des préoccupations de l'Office national de l'énergie*», a répondu un repré-

sentant de l'organisme. Mais il est «*difficile de dire si un traité aura préséance*».

## Autochtones opposés

Il faut dire que des nations autochtones présentes au Québec et en Ontario ont manifesté leur vive opposition au projet de transport de pétrole de TransCanada. Le Caucus iroquois, qui regroupe des leaders de sept communautés, a ainsi fait connaître à la fin janvier son opposition ferme. «*au nom de la protection de nos territoires, de nos peuples et de nos cultures contre les risques majeurs que pose ce projet dangereux*».

Les leaders des communautés autochtones disent ainsi avoir «*des inquiétudes sérieuses*» par rapport aux «*effets dévastateurs que ce projet pourrait avoir sur nos terres et notre eau, mais aussi sur notre mode de vie*».

Il faut dire que l'opposition claire exprimée jeudi fait écho à ce qui s'est produit sur la côte ouest, dans le cadre du développement du controversé projet Northern Gateway, de la pétrolière Enbridge. Non seulement des communautés autochtones se sont opposées à la construction du pipeline, mais elles ont aussi soutenu que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait manqué à ses devoirs en ne les consultant pas.

La Cour suprême de la province leur a d'ailleurs donné raison il y a quelques semaines, en statuant que la province avait porté atteinte à l'honneur de la Couronne en ne consultant pas les Premières Nations quant à l'accord conclu avec l'Office national de l'énergie au sujet des consultations. La construction de Northern Gateway, qui transporterait la moitié du pétrole que transporterait Énergie Est, n'a toujours pas débuté.

Le Devoir



## LE DEVOIR DE DÉBATTRE

## Pétrole québécois : faut-il dire non à jamais ou pourquoi pas?

Animé par l'éditorialiste du *Devoir*  
Antoine Robitaille



**Stéphane Forget**  
Vice-président affaires économiques,  
Fédération des chambres de  
commerce du Québec



**Anne-Céline Guyon**  
Coordonnatrice du Mouvement  
STOP Oléoduc



**David Lefebvre**  
Directeur des affaires publiques,  
Association pétrolière et gazière du Québec



**Karel Mayrand**  
Directeur général pour le Québec,  
Fondation David Suzuki



**Normand Mousseau**  
Professeur de physique à l'Université de  
Montréal et co-président de la Commission  
sur les enjeux énergétiques du Québec

Le mercredi 23 mars 2016, 19 h

Chapelle du Musée de l'Amérique francophone • 2, côte de la Fabrique, Québec  
Réservez au 418 643-2158 • Prix : 12 \$ (abonnés des Musées de la civilisation et étudiants 10 \$)



LE DEVOIR L'inis

LE DEVOIR  
LIBRE DE PENSER

Les Amis du Devoir

4<sup>e</sup> édition du prix de journalisme

## LE DEVOIR DE LA PRESSE ÉTUDIANTE

Ouvert à tous les journaux étudiants publiés dans les cégeps et les universités du Québec.  
Tous les détails au [www.ledevoirdelapresseetudiante.org](http://www.ledevoirdelapresseetudiante.org)

Date limite d'inscription : Le 31 mars 2016

## SOCIÉTÉ

## Noir, c'est noir

Notre relation avec la « non-couleur » tient du mytique

CATHERINE LALONDE

Au commencement était le noir. Qu'on soit dans la Bible, les grandes mythologies ou l'astrophysique, la teinte nocturne précède la création et le Big Bang, et reste depuis toujours associée à la nuit — la grande nuit féconde et effrayante des cosmogonies, comme la petite, frivole, amoureuse, frissonnante et sexuelle.

«La couleur, les couleurs sont en nous, et sont toujours une interprétation», indique d'emblée en entrevue Mariette Julien, professeure à l'École supérieure de mode de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, résumant du coup le b.a.-ba de la philosophie des couleurs. Car toute perception de la couleur parle des relations que chacun entretient entre l'esprit et le monde physique, et remet en question la représentation et l'expérience. «Le noir fait partie de notre imaginaire fantasmagorique».

Lié au blanc depuis l'apparition de l'imprimerie, le noir, comme son opposé sur le damier, «avait progressivement perdu son statut de couleur entre la fin du Moyen Âge et le XVII<sup>e</sup> siècle, [donnant] à ces deux couleurs une position particulière que la Réforme protestante d'abord, les progrès scientifiques ensuite avaient fini par situer hors du monde des couleurs», indique Michel Pastoureau dans sa lumineuse histoire du Noir (Seuil, 2008; Points, 2014) en Occident. Car en nommant le spectre chromatique, autour de 1665, Isaac Newton fait dans la foulée naître «un nouvel ordre des couleurs au sein duquel il n'y a désormais plus de place ni pour le blanc ni pour le noir». Révolution.

Ce sont les artistes qui redonneront aux nuances de l'ébène leur statut de couleur, lentement, à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à ce que le noir prenne, et pour longtemps, du galon et de la prestance, entre autres parce qu'il arrive, depuis la fameuse petite robe noire, révolutionnaire, de Coco Chanel, à rester dans les défilés année après année, saison après saison. «Dans la durée, avance Pastoureau, le noir reste la couleur fétiche des couturiers et de l'univers de la mode.»

Une affirmation que Mariette Julien appuie. Et qui ne s'explique pas seulement par la facilité d'entretien des vêtements noirs. «Ça n'est pas si futile, surtout dans nos vies où tout le monde manque de temps», et où le noir est la teinte qui résiste le plus aux lavages fréquents. Mais outre cet aspect pratique-pratique, le noir porte sa part de mythologie et de personnages. Et les annule tout à la fois.

## La séduction et la mort

«Depuis que la mode est moins féérique, sans crinolines, sans frous-frous», les couleurs ont migré au plus près de la peau, depuis les vêtements jusqu'aux phanères (ongles, cheveux...) et à leurs décorations (tatouages, piercings). «La peau est devenue le vêtement à la mode, analyse M<sup>me</sup> Julien. Ce n'est plus le corps de l'autre maintenant qui intéresse les gens, mais leur propre corps. On est dans l'auto-érotisation. L'individu transforme son corps, en fait un chantier, de rénovation ou de construction, et y travaille la peau, le muscle. L'apparence postmoderne se joue sur les phanères: les coupes de cheveux des-



PASCAL PAVANI AGENCE FRANCE-PRESSE  
L'usage que fait l'artiste Pierre Soulages du noir est reconnu.

ign, le vernis à ongles, les tatouages — on voit par les statistiques que les femmes se font tatouer et percer plus que jamais.» Et le noir, par effet de contraste, aide à faire ressortir la couleur du tatouage, du vernis, de la teinture rouge sang ou bleu marine.

## Le bon, la brute et le truand

On sait d'instinct le noir associé au mal, au côté obscur de la force. D'abord couleur du diable, puis de tous les méchants sur grand écran. «Jusqu'en 1968, le code Hays sur le cinéma américain imposait que les spectateurs puissent discerner visuellement les bons des méchants.» Clint Eastwood aura marqué la transition en incarnant un héros impitoyable, un bon mi-mauvais, vêtu de peaux et de brun. Noir est aussi la couleur du sexe, simplement sulfureux ou carrément sale, la référence à la prostituée, à la bad girl. «De la lingerie noire ou blanche ne fait pas du tout le même effet, poursuit Mariette Julien. Et essayez d'imaginer une scène de sadomasochisme avec des accessoires pastel...» La teinte colporte l'idée du rebelle éternel, du délinquant, de la jeunesse.

Et elle est aussi depuis la nuit des temps couleur de la mort. Les crânes et squelettes sont déjà noirs dans l'iconographie romaine. Et le resteront. Si les vêtements du deuil de la même époque «sont plus sombres que noirs», indique Michel Pastoureau, quelque part entre le gris et le brun, la mort y prend déjà sa couleur symbolique.

Aujourd'hui, le noir est indubitablement la couleur chic, de mise en toute occasion. Celle de la démocratisation de la mode et d'une nouvelle ère sociale où hommes, femmes, riches, pauvres le portent, par opposition au blanc qui pullulait dans les garde-robes des riches, afin de bien montrer que ceux-ci ne travaillaient pas, ne se salissaient pas. Maintenant, «porter du noir, c'est se fondre dans la foule — c'est d'ailleurs la couleur des agents secrets et des espions... —, on cherche à attirer l'attention non pas sur le vêtement, mais sur la personne. Dans la mise en scène corporelle, ce sont les qualités humaines qui sont alors mises en avant», analyse la professeure.

Le noir est au goût du jour, et se trouve partout. Pourtant, dans les enquêtes sur la notion de couleur préférée faites en Europe et aux États-Unis, indique Michel Pastoureau, «le noir n'est ni la plus appréciée (bleu) ni la moins aimée (jaune): pour la première fois de son histoire, il se situe au milieu de la gamme. Serait-il enfin devenu une couleur moyenne? Une couleur neutre? Une couleur comme les autres?»

Le Devoir

«Les cultures anciennes ont une sensibilité à la couleur noire plus développée et plus nuancée que les sociétés contemporaines [...]. Dès le paléolithique, les artistes utilisent plusieurs pigments pour produire cette couleur, et le nombre de ceux-ci va en augmentant au fil des millénaires.»

Extrait de *Noir*, de Michel Pastoureau

## L'œuvre au

## noir

Comment un artiste peut-il breveter une couleur ?

Le Vantablack est le nouveau noir, plus sombre que tous les pigments créés jusqu'ici dans les laboratoires ou les ateliers. L'artiste indo-britannique Anish Kapoor vient de s'en réserver l'usage exclusif, ce qui pose de nombreuses questions scientifiques, juridiques, éthiques, et esthétiques.

STÉPHANE BAILLARGEON

studios Kapoor afin d'en explorer son utilisation artistique.»

C'est le noir suprême, le noir absolu, le noir pour les dominer tous, plus profond que l'ultranoir de Pierre Soulages, plus sombre que Dark Vador et encore plus performant que le Super Black de la Nasa. C'est le Vantablack S-VIS, une création des nanotechnologies dont le nom concentré dérive de sa déclinaison complète combinant «black» et «Vertically Aligned Nanotube Arrays», soit des tableaux de nanotubes alignés verticalement.

Cette matière du XXI<sup>e</sup> siècle se réclame d'un coefficient d'absorption de 99,965%, nouveau record homologué. Quand la lumière atteint le Vantablack, au lieu de rebondir, elle pénètre dans la forêt des minuscules tubes et s'y retrouve prisonnière. Ne reste que le noir de chez noir.

L'application militaire saute aux yeux. Le revêtement furtif permet de masquer les avions de combat. Anish Kapoor, un des artistes contemporains les plus encensés, y a vite vu un usage artistique, lui qui a déjà réalisé de grandes toiles circulaires monochromes créant des illusions de profondeur abyssale. Avec le Vantablack, il pourrait peindre des trous noirs quasi parfaits.

L'artiste indo-britannique a donc obtenu du fabricant Surrey NanoSystems le droit exclusif de l'utiliser dans ses créations. «Le Vantablack n'est généralement pas fait pour une utilisation artistique à cause du processus de fabrication», a expliqué la compagnie anglaise. «C'est pourquoi nous avons décidé d'accorder les droits exclusifs du Vantablack S-VIS aux

## Le bleu Klein

L'information dévoilée début mars a fait le tour du monde et suscité la grogne de plusieurs artistes. «Tous les grands artistes ont eu une fascination pour le noir pur: Turner, Manet, Goya. Ce noir est comme de la dynamite dans le monde de l'art, a déclaré le peintre français Christian Furr. Nous devrions être en mesure de l'utiliser. Ce n'est pas bien qu'il appartienne à un seul homme.»

Le peintre québécois Peter Krausz n'est pas aussi ferme, tout en s'étonnant de l'exclusivité obtenue par Kapoor. «C'est vraiment bizarre», dit le professeur de l'Université de Montréal qui enseigne notamment les cours de techniques picturales. «Je ne comprends pas la possibilité d'arriver à ce monopole, mais je comprends l'intérêt de vouloir utiliser cette couleur qui semble exceptionnelle.»

Le professeur Krausz, joint dans son studio montréalais, cite le cas du peintre Yves Klein qui a breveté en 1960 la formule de son fameux International Klein Blue (IKB) produit selon ses exigences par un marchand de couleurs. En fait, Klein a breveté un procédé de fixation du pigment outremer numéro 1311 et l'IKB a été utilisé pour bien d'autres usages par la suite, y compris par Google récemment. Pour l'artiste, il s'agissait aussi de marquer les rapports entre la technologie et son art abstrait. Anish Kapoor ne pourrait-il pas aussi se réclamer de cette liaison entre deux mondes créatifs?

«Pour Yves Klein, le copyright sur le bleu est compréhensible puisqu'il a participé à une invention», dit M. Krausz. Obtenir les droits exclusifs sur l'usage d'une couleur, c'est autre chose. À Mont-

## Touche pas à mon rouge !

Les couleurs exploitées dans les logos, voire les équipements des entreprises (les camions, les uniformes...), deviennent des composantes essentielles de l'identité visuelle d'une marque. Une marque se dépose, mais pas une couleur. Par contre, les combinaisons de couleurs (répertoriées à partir des quelque 1000 références du nuancier Pantone) peuvent rendre la protection légale possible. Elle doit alors être en relation avec un produit précis, et la jurisprudence impose de plus en plus de conditions strictes.

Coca-Cola possède son rouge pour les boissons gazeuses depuis plus d'un siècle.

Louboutin a fait breveter les fameuses semelles rouges de ses magnifiques escarpins en 2012.

Orange, compagnie de téléphonie, possède l'orange pantone 151. Hermès a aussi breveté un orange.

UPS a son brun particulier, qui était le chic des chics au début du XX<sup>e</sup> siècle à la création de la compagnie.

Redbull a déposé le rapprochement du bleu pantone 2747C et de l'argent pantone 877C caractéristique de ses cannettes. D'ailleurs, la reconnaissance d'agencement de nuances semble plus aisée.

Pour en savoir plus: [timbuktoo-naming.com/une-couleur-peut-elle-etre-une-marque/](http://timbuktoo-naming.com/une-couleur-peut-elle-etre-une-marque/)

réel, Kama vend des pigments qui portent des noms d'artistes montréalais, mais ça ne veut pas dire qu'un autre artiste ne peut pas les utiliser.»

## Coup de marketing

Le maître des couleurs Vincent Deshaies, président et fondateur de Kama Pigments, le confirme: la démocratisation de l'accès aux pigments demeure la règle de base. Au moment de l'interview, il terminait un projet autour d'un concours pour choisir dans une palette de cinq mélanges soumis par un artiste professionnel, laquelle serait produite en quantité pour la vente à tous.

«En général, on donne le nom de l'artiste à sa couleur, dit-il en renvoyant à son catalogue où l'on croise le Bleu Sonmor ou le Vert Jodoïn. Nous avons toujours fonctionné comme ça. Nous avons commencé avec une quarantaine de couleurs de base et, depuis, nous enrichissons notre gamme avec trois ou quatre suggestions d'artistes.»

Le professionnel des pigments nuance le problème. Au fond, c'est la compagnie NanoSystems qui détient le brevet et elle peut bien vendre son pro-

duit à qui bon elle l'entend. «Il s'agit d'une nanoparticule exceptionnelle et, technologiquement, on est en face de quelque chose de très, très fort qui doit coûter un prix de fou, commente M. Deshaies. La compagnie ne devait pas s'attendre à en vendre des masses et le contrat d'exclusivité avec Anish Kapoor ne me semble pas attaquant tout en étant un grand coup de marketing.»

L'avocat Normand Tamaro, spécialiste des droits d'auteur, contextualise encore plus largement ce «grand coup» et ses sources légales. «Depuis le XVI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles, un monopole limité dans le temps est accordé avec un brevet lié à une invention utile en contrepartie de la divulgation de la méthode de fabrication», explique-t-il. «La norme est de vingt ans dans le monde. Il peut donc y avoir un brevet sur une méthode de fabrication d'une couleur. Ça peut choquer, comme c'est choquant qu'il y ait des brevets sur certains médicaments. Je peux donc comprendre la frustration d'un artiste qui voudrait pouvoir avoir accès à ce nouveau noir, dont l'usage est réservé à Anish Kapoor.»

Le Devoir

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## AVIS PUBLIC

Rosemont  
La Petite-Patrie  
**Montréal**

Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**  
SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA16 26 0075

OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

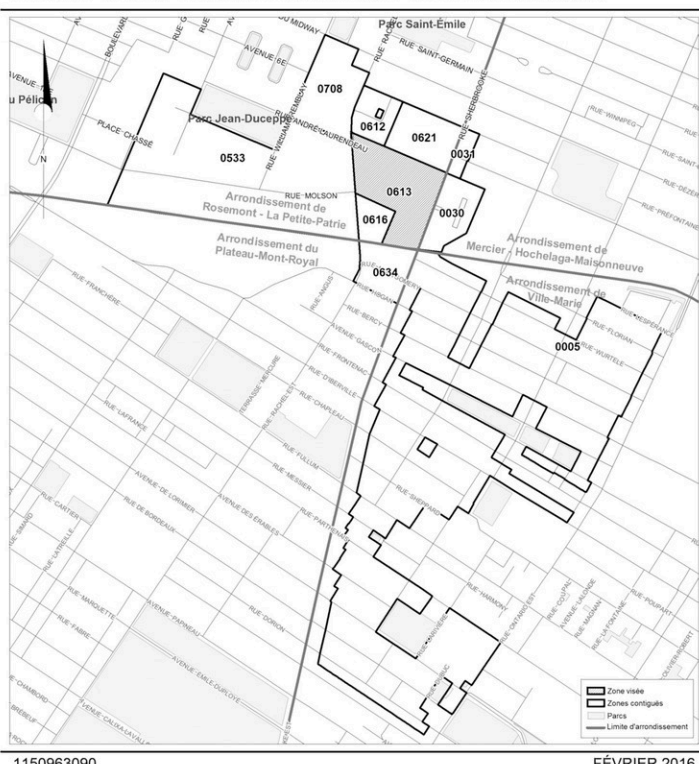
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 février 2016, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 7 mars 2016, un second projet de résolution (CA16 26 0075) et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8).

L'objet de ce second projet de résolution vise à autoriser la construction de 2 bâtiments résidentiels de 6 étages comportant des unités de stationnement au sous-sol et, au total, environ 230 logement, situé au 3033, rue Sherbrooke Est (lot 3 361 823), en dérogation aux articles 8 à 10, 22, 23.1 à 26, 34, 40, 52 à 70.2 et 121 du Règlement d'urbanisme Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relatifs à la hauteur maximale prescrite, à une disposition sur les constructions hors toits, à la densité minimale prescrite, au taux d'implantation maximale prescrite, à l'alignement de construction et à l'usage et d'assortir l'autorisation des conditions énoncées dans ledit projet.

Ce second projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. En effet, les autorisations et les conditions contenues dans la résolution portant sur la hauteur maximale prescrite, l'alignement de construction, l'usage, le taux d'implantation et les dispositions sur les constructions hors toit sont susceptibles d'approbation référendaire. Par conséquent, les dérogations aux articles 8 à 10, 22, 23.1 à 26, 40, 52 à 70.2 et 121 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) sont susceptibles d'approbation référendaire. Ainsi, le projet peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée 0613 et de celles de toute zone contiguë à celles-ci, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, afin que la résolution soit soumise à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

### DESCRIPTION DES ZONES

Le plan ci-dessous illustre la zone concernée et ses zones contiguës.



Ce plan décrivant la zone concernée et ses zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

### CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau d'arrondissement dans les huit jours suivant le présent avis, soit au plus tard le 23 mars 2016 à 16 h 30, à l'adresse suivante :

**Secrétaire de l'arrondissement  
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2G 2B3**

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

### PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

### ABSENCE DE DEMANDES

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, le second projet de résolution pourra être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

### CONSULTATION DU PROJET

Ce second projet de résolution (CA16 26 0075) est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, lequel est situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Fait à Montréal, ce 15 mars 2016.

M<sup>r</sup> Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

## Avis public

**Montréal**

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le lundi 21 mars 2016, à 13 h**  
Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

Veillez noter que la période de questions du public n'aura pas lieu au début de l'assemblée mais à 19 h. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30 au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 18 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Prenez note qu'en prévision de la séance du mardi 22 mars 2016, la période d'inscription débutera à 8 h 30 et le tirage au sort se déroulera à compter de 9 h, et ce, au même endroit, soit dans l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 15 mars 2016

Le greffier de la Ville,  
M<sup>r</sup> Yves Saindon

## AVIS PUBLIC

Rosemont  
La Petite-Patrie  
**Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 01-279-44

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 7 mars, le premier projet de règlement portant le numéro 01-279-44 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8) »

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 4 avril 2016, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

En résumé, l'objet du présent projet de règlement vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029). Les modifications touchent notamment aux dispositions sur l'abattage d'arbres, les enseignes publicitaires et les secteurs significatifs, les conditions de localisation d'un usage sensible aux abords d'une voie à débit important et d'une voie ferrée principale, la localisation d'une installation de transport d'hydrocarbure par pipeline, d'un centre de traitement des matières organiques, d'un centre de biométhanisation, d'un centre de compostage et d'un centre de prétraitement des ordures ménagères. De plus, de nouvelles dispositions sont instaurées relativement à l'accessibilité universelle, le patrimoine archéologique, les lieux de culte d'intérêt et les grandes propriétés à caractère institutionnel.

Le territoire concerné par ce règlement comprend des zones visées. Les zones visées par le règlement touchent en partie ou à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie selon la disposition applicable.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 15 mars 2016.

Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

## Avis public

Saint-Léonard  
**Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1886-341

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et des arrondissements d'Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite-Patrie et Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Saint-Léonard que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-341 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux quais de chargement des bâtiments existants implantés sur des terrains d'angle, dans les secteurs industriels ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, le mercredi 23 mars 2016, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise l'ensemble des secteurs industriels du territoire de l'arrondissement.

Ce premier projet de règlement, le résumé et le plan de zonage sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 15 mars 2016.

La secrétaire d'arrondissement  
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)

## Avis public

**Montréal**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 janvier 2016, a adopté les règlements suivants :

**RCG 16-009** Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville

**RCG 16-010** Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 8 mars 2016. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 15 mars 2016

Le greffier de la Ville,  
M<sup>r</sup> Yves Saindon

## AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

## Avis public

Saint-Léonard  
**Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2015-07/C04-29

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et des arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Saint-Léonard que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-07/C04-29 visant à autoriser l'installation d'une (1) enseigne directionnelle sur poteau et d'une (1) enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment situé au 4400-4420, rue Jean-Talon, lot numéro 5 556 179 du cadastre du Québec.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de résolution, le mercredi 23 mars 2016, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et il vise la zone Commerce C04-29.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.



Ce projet de résolution et le plan ci-dessous sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 15 mars 2016.

La secrétaire d'arrondissement  
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)

## Avis public

Anjou  
**Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
– RCA 40-20

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou et des arrondissements de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard et Montréal-Nord, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement d'Anjou, par le projet de règlement numéro RCA 40-20, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40);

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2016, d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro RCA 40-20, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 5 avril 2016 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Qu'au cours de ce règlement est de modifier certaines dispositions relatives aux allées d'accès et aux cases de stationnement dans les secteurs résidentiels de l'arrondissement d'Anjou, ainsi que d'apporter des précisions, entre autres, aux articles portant sur les terrasses, le triangle de visibilité, les haies, l'aménagement des cours avant, ainsi que les matériaux de revêtement.

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 mars 2016

La secrétaire d'arrondissement,  
Louise Goudreault

## Avis public

**Montréal**

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le jeudi 24 mars 2016, à 17 h**  
Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 15 h et 16 h 30 au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 16 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 15 mars 2016

Le greffier de la Ville,  
M<sup>r</sup> Yves Saindon

## Avis public de notification

(art. 136 et 137 C.p.c.)

AVIS EST DONNÉ À PATRICK CORBELL de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance en recouvrement de sommes dues (art. 99, 100 et 143 c.p.c.), avis d'assignation (art. 145 s.c.p.c.) et pièces P-1 à P-3 qui y a été laissée à votre attention dans la cause numéro 500-22-02895-164

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Normand Thuot, huissier de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document par défaut mentionné.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 11 Mars 2016

Daniel Gratton,  
Huissier de Justice

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS  
NO: 450-17-005351-144 COUR  
SUPÉRIEURE (chambre civile)  
Caisse D'Économie Desjardins  
des Cantons Desjardins C-  
9208-0522 Québec Inc. Défende-  
resse et- 9286-6664 Québec Inc.  
Mise-en-cause

## AVIS DE VENTE SOUS ENCHÈRES

CONTRÔLE DE JUSTICE AUX  
ENCHÈRES

Conformément aux jugements rendus en l'instance, Jean-Félix Bouchard, huissier de justice, de l'Étude J. F. Bouchard Inc., huissiers de justice, a été désigné aux fins de vendre aux enchères, pour et au nom de la défenderesse, les immeubles ici concernés. En conséquence, il sera procédé à la vente aux enchères des immeubles ci-après décrits, le 6 avril 2016 à 11h00, à l'adresse suivante: 976, Croissant du Jaseur, Magog (Québec) J1X 0E3

Prendre note que, s'il y a lieu, sur rendez-vous une visite jumelée à une période d'informations avant la vente ou la soumission sera présentée, le cas échéant. Pour toute information, veuillez communiquer avec Jean-Félix Bouchard au (514) 350-9000.

### DESCRIPTION DES IMMEUBLES À VENDRE

\* Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (4 170 387) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (4 170 384) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead.

Avec bâtisse portant les numéros 972 et 976, rue Croissant du Jaseur, Magog, Québec, J1X 0E3

La QUOTE-PART DES DROITS INDIVIS dans les PARTIES COMMUNES afférentes à la partie privative ci-dessus désignée, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Stanstead sous le numéro 17 704 223. Ces dites parties communes sont connues comme suit :

La partie commune est constituée par le lot numéro QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (4 170 384) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Stanstead.

\* Les immeubles sont plus amplement désignés aux jugements. Le montant de la mise à prix des immeubles (départ des enchères) sera celui offert et jugé raisonnable pour chaque immeuble conformément au jugement rendu le 19 octobre 2015 suivant les présentes circonstances en l'instance. Sous réserve du droit de rétraction prévu concernant l'immeuble, l'adjudicataire devra payer, au moment de l'adjudication, en argent comptant, traite bancaire ou chaque fois fait à l'ordre de l'Étude J.F. Bouchard Inc., huissiers de justice en fidéjussure, vingt-cinq pour cent (25%) du prix d'adjudication à titre de dépôt non remboursable. La prise de possession des immeubles se fera uniquement sur signature des actes de vente et seulement lorsque le prix de vente ainsi que toutes les taxes et tous autres conditions de vente et la description détaillée des immeubles seront disponibles sur demande ou lors de la visite jumelée à une période d'informations, le cas échéant.

St-Eustache, le 10 mars 2016  
Jean-Félix Bouchard, huissier de justice

Étude J.F. Bouchard Inc., huissiers de justice  
Eustache (Québec) J7P 1B5  
Tel.: (514)350-9000/Fax: (514)350-9007  
Courriel: [ventes@contrôle@etudejfbouchard.com](mailto:ventes@contrôle@etudejfbouchard.com)

AVIS DE  
CLÔTURE D'INVENTAIRE  
- C.c.Q. art 795

Avis est par les présentes donné que l'inventaire des biens de feu Monsieur René DAoust, en son vivant de Montréal, décédé le 7 janvier 2016, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard LaBelle, notaire, 1265, rue Barri, bureau 900, Montréal, Québec, H2L 4X4.

**QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE**

faites les premiers pas  
(514) 939-0202  
[www.portage.ca](http://www.portage.ca)

**PORTAGE**  
Pour vaincre la toxicomanie

Association québécoise des troubles d'apprentissage  
« J'ai bûché très fort pour réussir mes études... j'apprenais différemment! »  
[www.aqeta.qc.ca](http://www.aqeta.qc.ca)

**MEDIAGRIF**  
AVIS DE DIVIDENDE  
Le 9 février 2016, le conseil d'administration de Technologies Interactives Mediagrif Inc. a déclaré un dividende en espèces de 0,10 \$ par action, payable le 15 avril 2016 aux actionnaires inscrits le 1 avril 2016.

Hélène Hallak  
Secrétaire corporative  
Technologies Interactives  
Mediagrif Inc.



*Page(s) manquante(s)  
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ  
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

[https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire\\_reference/index.html](https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html)

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

# ÉDITORIAL

## DONNÉES À LA FRONTIÈRE

### Plus qu'un enjeu de sécurité

Depuis au moins quatre ans, Ottawa et Washington s'affairent à établir un programme d'échanges de données sur les entrées et sorties de voyageurs. La mise en œuvre au Canada a pris du retard, mais Ottawa s'est engagé la semaine dernière à terminer le travail dès que possible. Comme toujours, on avance l'argument de la sécurité pour justifier cette coopération, mais les données servent à d'autres fins et les échanges soulèvent des questions en matière de protection de la vie privée.

**L**es attentats du 11 septembre 2001 ont profondément changé la nature de la relation entre le Canada et les États-Unis. La sécurité est devenue un sujet incontournable, et l'idée d'un périmètre englobant les deux pays s'est imposée. En 2011, les deux pays ont publié une vision commune à ce sujet. Parmi les engagements du plan d'action qui en a découlé en décembre 2011 est apparue une initiative sur les entrées et les sorties des voyageurs.

L'idée est simple. Les deux pays échangent des données sur l'entrée des voyageurs sur leur territoire à la frontière terrestre, ce qui permet à chacun de savoir qui sort du sien. La première étape a permis d'expérimenter le système à quelques points d'entrée terrestres en ne ciblant que les voyageurs n'étant pas citoyens de l'un ou l'autre pays.

La deuxième phase, en vigueur depuis 2013, a étendu l'expérience à tous les points d'entrée terrestres automatisés sans viser les citoyens canadiens ni américains. Ces derniers devaient être ajoutés lors de la troisième phase qui tarde à entrer en vigueur. Quant à la quatrième phase, elle devait étendre les échanges à tous les voyageurs quittant le pays en avion. Les États-Unis récoltent déjà cette information, mais ce n'est toujours pas le cas au Canada.

Ce sont ces deux dernières étapes que le Canada s'engage maintenant à mettre en œuvre. Ce qui exigera des modifications à des lois et à des règlements. Heureusement, car cela garantira au moins la tenue d'un débat plus que nécessaire au Parlement.



Ces échanges de données soulèvent des inquiétudes depuis le début. Pour s'y opposer, certains évoquent le cas de Maher Arar, bien que ce dernier ait été expulsé en Syrie sur la base d'informations fausses fournies par la GRC. D'autres craignent qu'on fouille dans le passé des gens pour leur interdire l'entrée.

Tel qu'il existe, le programme de suivi des entrées et sorties ne le permettrait pas. La liste des données partagées est limitée: nom, date de naissance, nationalité ou citoyenneté, sexe, information sur le document de voyage (numéro, type et pays de délivrance) et enfin la date, l'heure et le point d'entrée.

Mais que la liste soit courte ou non, des questions persistent au sujet de la protection de la vie privée, de l'échange avec des pays tiers et de l'utilisation des données à d'autres fins que la sécurité. Les gouvernements ne cherchent pas qu'à conjurer une menace terroriste ou à aider les services frontaliers à confirmer le départ de personnes faisant l'objet d'un ordre d'expulsion.

Le gouvernement fédéral envisage d'utiliser ces données pour assurer le respect de certaines lois, comme celles sur la citoyenneté et l'assurance-emploi ou pour vérifier l'admissibilité à certaines prestations. Le hic est qu'à la fin d'avril dernier, les ministères et agences qui prévoient utiliser ces données — l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu, le Service canadien du renseignement de sécurité, Citoyenneté et Immigration, Emploi et Développement social et la Gendarmerie royale du Canada — n'avaient toujours pas remis la nécessaire Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, indique le dernier rapport annuel du Commissaire à la vie privée déposé en décembre.

Le communiqué canadien publié après la visite officielle du premier ministre Justin Trudeau à Washington, la semaine dernière, se limite à dire que la poursuite de cette initiative se fera « en respectant nos cadres constitutionnels et juridiques respectifs et en protégeant le droit des citoyens à la vie privée ».

Un autre problème dont on parle peu est l'échange de données avec des pays tiers. Le Canada ne peut actuellement empêcher les États-Unis de partager celles qu'il leur fournit, même si les autorités américaines sont obligées de l'aviser d'un tel transfert.

Avant d'aller de l'avant, le gouvernement canadien doit mettre cartes sur table au sujet du transfert possible de données à un pays tiers, clarifier la véritable utilisation qu'il compte faire des données et exiger de tous les ministères qu'ils fassent leurs devoirs en matière de protection de la vie privée.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Adjointes NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### La langue et l'art contemporain

Le *Devoir* a récemment publié une lettre (*L'art contemporain... en anglais seulement*, 10 mars 2016) dans laquelle une visiteuse du Musée d'art contemporain de Montréal (MAC) déplore le peu d'efforts faits par cette institution dans le but de faciliter la compréhension des œuvres vidéo en langue anglaise présentées au sein de sa programmation. Dans sa réplique (*Pour le MAC, le français est important*, 12 mars 2016), le directeur du MAC, John Zeppetelli, répond à la critique en énumérant d'abord les différents outils (journal, site Web, publications, etc.) développés par le Musée afin de favoriser une meilleure compréhension des œuvres. Puis il précise: «Aujourd'hui, les artistes de toutes origines choisissent fréquemment la langue anglaise dans le but avoué de rejoindre le public le plus large et ainsi faire voyager leurs expositions. Or la traduction d'une œuvre est parfois complexe et il n'est pas toujours possible de s'en acquitter en respectant l'intégrité de l'œuvre et la volonté de l'artiste.»

Cette précision du directeur du MAC soulève une question essentielle qui, au regard d'une mondialisation toujours bien en selle, mérite d'être régulièrement posée: dans quelle mesure la composante linguistique d'une œuvre d'art — donc le choix d'une langue plutôt qu'une autre — influe-t-elle sur le sens de cette œuvre?

Le directeur termine son texte en soulignant que «l'art est une oasis de liberté qu'il nous faut, comme société, absolument protéger» et que le MAC, «en cette ère de mondialisation et de circulation des œuvres et des idées, ne pourrait limiter ses choix de programmation artistique à des

considérations linguistiques». En effet, il importe de protéger la liberté et de favoriser la circulation des idées. C'est pourquoi, en cette ère de mondialisation, il y aurait sans doute lieu d'évaluer l'impact, sur la pratique artistique et sur ses milieux, des choix linguistiques qui les traversent et les façonnent, ici comme ailleurs. Et un musée d'art contemporain, par l'entremise de ses différentes activités (expositions, colloques, publications, biennale internationale, etc.), nous semble l'endroit tout indiqué pour accueillir et diffuser ce type de réflexion.

Pierre Landry, historien de l'art  
 Québec, le 14 mars 2016

### Donald Trump, l'agent provocateur

Samedi soir au Kansas, Donald Trump a pris une demi-heure de son discours d'une heure pour s'en prendre directement aux contestataires présents dans la salle (la forte majorité ayant été retenue à l'extérieur). Une tactique de provocation pour soulever la foule de ses partisans.

On en vient à se demander s'il n'est pas en train d'en faire une stratégie pour alimenter la division chez les électeurs républicains traditionnels. Et, du même coup, augmenter sa clientèle dans les classes populaires blanches afin d'élargir à ce point sa base électorale qu'il deviendra impossible de le maîtriser et encore moins de l'empêcher de gagner cette campagne.

Devant un tel état de fait, on ne peut s'empêcher de craindre le pire par rapport à une telle exploitation d'un discours haineux qui entretient la violence. Ce qui nous rappelle le pire moment de l'histoire avec la montée des régimes totalitaires.

Que cela se passe dans ce pays est impensable. Et pourtant!

Disons enfin que le traitement médiatique de la campagne de Donald Trump est responsable pour une grande part de son succès. Les grandes chaînes de la télévision américaine lui offrent quotidiennement, et ce, aux grandes heures d'écoute, cette présence et cette publicité qu'il n'a pas à financer. Il a donc eu le génie de comprendre l'influence de ce précieux outil d'information que l'on peut transformer, à son profit, en moyen d'action politique. Ce pays est politiquement en pleine dérive. À faire frémir!

Claude Poulin  
 Québec, le 13 mars 2016

### Un ministre remis à sa place

Enfin des gens qui remettent à sa place le ministre de la Santé. À l'émission *Tout le monde en parle*, ce dernier a littéralement perdu de sa superbe devant la porte-parole de l'opposition officielle, M<sup>me</sup> Lamarre. Ses arguments et son attitude à la Donald Trump — crier, couper la parole et avancer des illusions que nous devrions prendre pour des réalités — semblaient tellement minables devant les arguments avancés par M<sup>me</sup> Lamarre.

Mais là où il a paru le plus affaibli, c'est devant trois mères d'enfants handicapés qui, par leur noble attitude calme et pondérée, nous ont montré que le gros méchant ministre de la Santé perdait ses moyens devant des gens qui préfèrent la discussion à l'enflure verbale. Bravo, Mesdames. Michel Chartrand aimait dire que si le Québec doit s'épanouir, c'est par les femmes qu'il le fera. M. Chartrand avait raison.

Jean Chenay  
 Sherbrooke, le 14 mars 2016

## LIBRE OPINION

### L'« acceptabilité sociale », un concept cynique

MATHIEU SANTERRE

Associé et formateur agréé, L'Orange bleue affaires publiques inc.

J'en accepte pas l'acceptabilité sociale. C'est un concept grossier et cynique qu'on tente maladroitement de superposer à celui de légitimité politique afin de vainement l'encadrer. Cette semaine, alors que débute une commission parlementaire sur le sujet, tentons de cerner la vraie nature de l'acceptabilité sociale.

La lecture du Livre vert du gouvernement en matière d'acceptabilité sociale est très instructive sur la vacuité de ce concept. D'entrée de jeu, les notices méthodologiques placent le débat au bon endroit: «l'acceptabilité sociale ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle». Ça part fort. On ne sait même pas de quoi on parle.

Le gouvernement tente alors sa définition: «L'acceptabilité sociale est essentiellement la résultante d'un processus de consultation dans lequel promoteur, élus, organismes, groupes et ci-

toyens discutent ensemble sur [sic] les conditions permettant la réalisation ou non d'un projet de développement.» Ah bon? C'est bien, c'est souvent même nécessaire, mais il n'y a rien de nouveau dans cette idée. Par quel effet de mode stérile en vient-on à déclarer que «L'acceptabilité sociale s'impose de plus en plus comme un élément incontournable de tout projet de mise en valeur des ressources»?

Pour finir, on nous précise que l'acceptabilité sociale «ne signifie pas unanimité» et que «c'est au gouvernement ultimement qu'il appartient de déterminer les conditions d'autorisation d'un projet». Tout ça pour ça? Pourquoi se doter de toute cette architecture conceptuelle pour simplement se dire qu'on doit consulter avant de lancer des projets importants et que le gouvernement, élu démocratiquement, a le dernier mot? Le Parlement consulte, les conseils municipaux aussi. Certaines entreprises aussi, les plus prudentes ou les plus habiles.

Parlons des «vraies affaires». Le gouvernement propose dans son Livre vert quelques

grandes orientations afin de concrétiser son approche dite d'acceptabilité sociale. Résumons en quelques mots: information sur le rôle du gouvernement, processus de consultation transparents et participatifs, partage des bénéfices de projets et considération juste des souhaits de la population par le gouvernement.

On parle donc ici de transparence de la part de promoteurs et du gouvernement, afin que le public ait une information juste à propos d'un projet donné. On parle d'un partage équitable des bénéfices d'un projet afin d'obtenir l'assentiment du gouvernement. On parle d'un processus de consultation sérieux permettant l'expression populaire et nourrissant la décision du gouvernement.

Parle-t-on d'acceptabilité sociale? Non. On parle ici des conditions qui déterminent la légitimité politique de tout projet, que ce soit dans le domaine des ressources naturelles, des régimes de retraite ou du transport par taxi. Transparence, équité et consultation: ces trois

choses ne sont pas la fameuse résultante d'une pseudo-politique avancée d'acceptabilité sociale, c'est le strict minimum en démocratie si vous voulez assurer la légitimité politique de votre projet!

Ce que j'accepte le moins est la tendance à présenter l'acceptabilité sociale comme un substitut au fonctionnement de nos institutions. D'une part, on envoie un message néfaste de défiance à l'égard de processus de consultation déjà existants, y compris les élections, qui permettent aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations et d'obtenir des correctifs au besoin. D'autre part, on dicte aux médias d'information les conditions qui font qu'un projet est dans l'intérêt du public.

L'acceptabilité sociale n'est rien d'autre qu'une légitimité politique obtenue par transparence, équité et consultation. Le processus par lequel cette légitimité se forge est plus complexe et profond que le concept cynique d'acceptabilité sociale qui circule actuellement.

## IDÉES

DÉBAT SUR LE FÉMINISME

## Pour un élargissement du mandat du CSF

La situation est telle qu'il faudrait peut-être envisager de s'intéresser au statut de l'homme

GÉRARD BÉLANGER

Professeur au Département d'économie de l'Université Laval

**L**e présent texte offre quelques données sur l'amélioration de la position relative des femmes. Comme tout phénomène démographique, les effets se font sentir progressivement, mais ceux-là demeurent bien réels. Arrivé à la dernière étape de la vie, je suis bien placé pour en juger toute l'importance.

Au milieu des années 1960, l'expression « Qui prend mari, prend pays » était courante. Aujourd'hui, cette expression susciterait à tout le moins la risée. D'ailleurs, le mariage est devenu une institution minoritaire : seulement 27% des hommes et 30% des femmes se mariaient avant 50 ans si les taux de nuptialité de 2014 se poursuivaient. Au reste, les indicateurs du progrès relatif des femmes sont nombreux. Il est utile d'en donner des illustrations.

## La féminisation de la médecine et le succès relatif des femmes en éducation

La médecine est un secteur où la féminisation des effectifs fut rapide. En 1979, un médecin sur neuf au Québec était une femme contre près de la moitié, soit 46%, en 2014. La situation est encore plus marquée pour les médecins âgés de moins de 40 ans : les femmes médecins représentent 63% des effectifs.

La publication *Indicateurs de l'éducation* (édition 2013) fournit de nombreuses données sur les importants progrès, ou mieux, la domination relative des femmes dans les apprentissages en éducation, et cela, depuis de nombreuses années. En voici trois extraits :

**Sur l'obtention des diplômes universitaires :** « Quant à l'obtention d'un baccalauréat, la situation relative des sexes s'est modifiée profondément depuis 1976, alors que le taux d'obtention d'un baccalauréat était de 13,1% chez les femmes et de 16,7% chez les hommes. C'est en 1983 que les taux des deux groupes se sont rejoins. Depuis ce temps, la progression s'est poursuivie à l'avantage des femmes et, en 2011, les taux atteignaient 40,8% chez les femmes et 25,9% chez les hommes. Les gains chez les femmes, depuis 1976, sont donc de 27,7 points, contre 9,2 points chez les hommes. » (p. 114)

**Sur l'accès aux études collégiales :** « En 2011-2012, la proportion de jeunes Québécoises et Québécoises qui atteignaient l'enseignement



La médecine est un secteur où la féminisation des effectifs fut rapide.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ordinaire au collégial se situait à 63,9%. L'accès à l'enseignement collégial ordinaire a donc connu une hausse de 24,6 points depuis 1975-1976. [...] L'écart n'a cessé de se creuser entre les femmes et les hommes depuis le milieu des années 1970, pour atteindre 17,8 points en faveur des femmes en 2011-2012 alors qu'il était inférieur à 1 point en 1975-1976. » (p. 60)

**Sur le décrochage scolaire au secondaire :** « Le décrochage annuel en formation générale des jeunes est plus élevé chez les garçons que chez les filles. En 2010-2011, le taux annuel de décrochage s'élève à 20,1% pour les garçons, comparativement à 12,6% pour les filles. Il s'agit donc d'un écart de 7,5 points. » (p. 58)

La société privilégie le savoir. Grâce à la machinerie et à l'équipement, la force humaine brute est de moins en moins importante. La production des biens exige peu de main-d'œuvre

sur le plancher. Dans le passé, les gens étaient payés pour brûler des calories ; aujourd'hui, ils doivent au contraire dépenser de l'argent pour le faire. Dans toutes les activités, le capital humain prend de plus en plus de place et la performance relative des femmes en éducation les favorise.

## Le taux de chômage selon le sexe

La détérioration de la situation relative des hommes se reflète aussi dans les taux de chômage. La situation se résume ainsi : avant 1982, le taux de chômage des femmes dépassait appréciablement celui des hommes pour être assez comparable entre 1982 et 1991. Depuis cette date, le taux de chômage des hommes est plus élevé que celui des femmes et l'écart est substantiel : entre 2008 et 2015, l'écart moyen a été de 2,1 unités de pourcentage par rapport à un taux moyen de

chômage pour les femmes de 6,7%.

En somme, les données ne mentent pas : l'avenir favorise le sexe féminin même si les femmes continuent de consacrer plus de temps aux enfants. Les effets se produisent sur une longue période à mesure que les générations vieillissent ou disparaissent. Au Canada, en 1976, environ 12% des femmes dans les familles comptant deux soutiens gagnaient plus que leur conjoint. En 2011, cette proportion avait augmenté de 150%, atteignant 30%. Quelle sera-t-elle dans dix ou vingt ans ?

Cette évolution défavorable aux hommes pourrait même être qualifiée par certains de « la fin des hommes ». Ne justifierait-elle pas d'étendre le mandat du Conseil du statut de la femme pour qu'il devienne dorénavant le Conseil du statut de la femme et du statut de l'homme ? Bref, de l'égalité des sexes.

## Le bilinguisme dans le jeu politique

CHANTAL GAGNON

Professeure au Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal

**E**n étudiant les sites multilingues du Bloc québécois (BQ) et du Parti québécois (PQ), nous avons tenté d'évaluer leur positionnement par rapport aux différentes communautés linguistiques au Québec. Les années 2000 et 2003 ont été retenues parce qu'à cette époque, les sites de ces deux partis étaient multilingues ; ces sites sont aujourd'hui unilingues. [...]

Pendant les quelques années où les sites Web du BQ et du PQ ont offert des documents en anglais aux internautes, ils l'ont fait à titre de sites multilingues. Chez les deux partis souverainistes, le bilinguisme ne semble pas être la voie admissible, politiquement parlant, pour atteindre l'électorat d'expression anglaise du Québec. Le fait que ces deux partis militent activement pour la défense de la langue française au Québec (et contre son éventuelle anglicisation) explique peut-être leur politique de traduction.

Par ailleurs, le choix même des langues de traduction invite à penser que ce ne sont pas seulement les communautés anglophones, hispanophones et lusophones qui sont ciblées. Logiquement, on s'attendrait à ce que ces deux partis s'adressent aux communautés immigrantes les plus importantes du Québec. Or, selon Valérie Amireault (2004:58), au « Québec, la langue maternelle la plus répandue chez les immigrants demeure, en 2001, l'italien, suivie de la langue arabe en deuxième place. L'arabe devance ainsi l'espagnol qui était deuxième en 1996 ». Cela dit, si l'espagnol et le portugais n'occupent pas nécessairement une place

## DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, un extrait de la revue *Meta* (Vol. 59, n° 3, meta. erudit.org).



prépondérante au Québec, ces langues sont cependant incontournables en contexte continental : l'espagnol, l'anglais, le portugais et le français sont, en ordre d'importance, les langues les plus parlées au sein des Amériques. C'est dire que l'image « non francophone » des partis souverainistes importe autant sinon plus à l'échelle mondiale qu'à l'échelle locale.

Par l'intermédiaire de leur site Web, le Parti québécois et le Bloc québécois semblent s'adresser aux communautés linguistiques de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, aux États-Unis, au Mexique et au Brésil, par exemple.

Ces choix linguistiques ont pour effet de minimiser l'importance de la communauté d'expression anglaise du Québec. [...]

En 2002, le portail du gouvernement [du Québec] présentait lui aussi des traductions anglaises et espagnoles. Il faut savoir qu'à l'époque, le gouvernement était dirigé par le Parti québécois. Sous la gouverne du Parti libéral du Québec, entre 2003 et 2012, Portail Québec a laissé tomber l'espagnol ; le site est bilingue depuis au moins décembre 2008.

## Phénomène courant

L'utilisation du multilinguisme pour évacuer les problèmes politiques du bilinguisme n'est pas propre au Québec. En Belgique, par exemple, dans la Région flamande, le ministre de l'Intérieur, Marino Keulen, a fait paraître en 2005 une circulaire qui balisait l'utilisation de certaines langues dans les communications destinées aux touristes. Le bilinguisme néerlandais-français est formellement interdit : « Dans les communes qui sont considérées comme centres touristiques (par exemple les communes côtières), les conseils communaux peuvent décider que les avis et communications destinés aux touristes soient rédigés dans au moins trois langues. L'article 11, § 3, des L.L.C. est très clair à ce sujet : il doit s'agir de trois langues au moins, dont le néerlandais, que les conseils communaux peuvent définir librement. Il n'est donc pas possible que, dans les communes concernées, les avis et les communications ne soient rédigés qu'en néerlandais et en français. »

Reine Meylaerts fait remarquer que les luttes linguistiques font partie intégrante de l'histoire belge (2009:8). Comme le Québec et le Canada, la Belgique est donc

aux prises avec des conflits linguistiques importants. En fait, on constate avec De Coster que tout clivage linguistique « rével[e] le souci premier de préserver une culture, et, partant, une identité, dans la mesure où la langue en représente un élément incontestablement important » (2007:13). Cependant, les enjeux politiques associés à la langue ne se retrouvent pas exclusivement dans les pays dits bilingues ou multilingues ; ils sont aussi le fait de pays dits unilingues, comme les États-Unis d'Amérique (Meylaerts 2009:8).

Dans le cas qui nous intéresse, toutefois, la problématique va au-delà de la planification en matière de traduction institutionnelle pour les besoins d'une communauté linguistique donnée. Car pour les partis politiques canadiens et québécois, il ne s'agit pas tant de répondre aux besoins d'une communauté linguistique, mais plutôt de répondre aux besoins d'une communauté d'électeurs. La politique de traduction des partis n'est donc pas dictée par les droits éventuels des communautés, mais par la préférence d'une catégorie d'électeurs. C'est ce qui explique le bilinguisme systématique du Parti libéral du Canada, le bilinguisme pragmatique du Parti libéral du Québec et le bilinguisme occasionnel, voire très occasionnel, du Bloc québécois et du Parti québécois. Au PLC et au PLQ, les électeurs appartiennent aux deux communautés linguistiques, alors qu'au Bloc et au Parti québécois, ils appartiennent essentiellement à la communauté francophone.

◆ ◆ ◆  
Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées* en revues ? Écrivez à arobitaile@ledevoir.com et à gtaillefer@ledevoir.com.

NPD

## Nous ne reconnaissons plus notre parti

Texte collectif\*

**A** titre de membres du Nouveau Parti démocratique, nous ne reconnaissons plus notre propre parti. Le NPD a toujours été un levier de changement au Canada, travaillant de manière acharnée pour améliorer la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens de tous les horizons socio-économiques. Le souci pour la social-démocratie, la justice sociale et l'égalité économique a mobilisé notre parti depuis sa fondation. Nous pouvons être fiers d'affirmer que l'histoire a donné raison à plus d'une reprise à la vision progressiste du NPD.

La dernière campagne électorale a été en deçà des grandes aspirations des néodémocrates. Nous sommes troublés de voir que le parti a oublié sa raison d'être et les valeurs qu'il a toujours incarnées. En tant que membres, nous ne nous sentions pas représentés par la plate-forme électorale que nous devons défendre. Le NPD n'est pas un parti politique comme les autres. Il cherche à gouverner pour provoquer des changements positifs dans la vie des Canadiennes et des Canadiens, pas pour être au pouvoir.

Nous voulons que le NPD se rebâtisse sur ses valeurs fondatrices. Pour y arriver, nous devons renouveler le parti afin de le rendre plus progressif, plus démocratique, plus transparent et plus à l'écoute de ses membres. Le parti devrait communiquer davantage avec ses membres pour mieux canaliser leurs visions politiques, plutôt qu'uniquement leur demander de faire des dons lors des campagnes.

Faisons avancer notre parti en nous rappelant les valeurs et les principes qui le caractérisent. Ensemble, nous pourrions façonner un Canada et un monde plus juste et plus solidaire. Il est temps d'être fiers à nouveau d'être néodémocrate.

**D** Lire aussi : La liste complète des signataires sur l'application tablette et le site Web du *Devoir*.

## ACTUALITÉS

## TRUMP

SUIITE DE LA PAGE 1

États adoptent ainsi la formule du «winner-take-all», selon laquelle la totalité des délégués vont au candidat qui obtient la pluralité des votes. C'est notamment le cas en Floride et en Ohio, qui octroient un joli pactole de 99 et 66 délégués, respectivement.

Il faut 1237 délégués pour avoir la majorité et ainsi être couronné candidat républicain à la présidentielle. Pour l'heure, Donald Trump mène avec 460 délégués. Il est suivi par Ted Cruz (369), Marco Rubio (163) et John Kasich (63).

## Ohio, Ohio, Ohio

Si les sondages avaient valeur de prédiction, Trump l'emporterait dans presque tous les États ce mardi. Il mène partout avec une avance souvent confortable. Seule exception : l'Ohio, où il est virtuellement à égalité dans les intentions de vote avec le populaire gouverneur de l'État, John Kasich.

Selon Rafael Jacob, chercheur associé à l'Observatoire sur les États-Unis à l'UQAM, les chances de l'emporter sont bonnes pour celui qui traîne pourtant en queue de peloton en nombre de délégués. Les raisons? «En Ohio comme dans plusieurs autres États du Midwest, le plafond des intentions de vote pour Trump est généralement plus bas que dans les États du Sud, où il est particulièrement populaire, fait-il remarquer. Kasich y est très populaire et le vote anti-Trump est moins divisé qu'en Floride. Kasich est clairement en avance parmi ceux qui s'opposent au meneur.»

Éffrayées par une fin de semaine émaillée de violence dans les rassemblements du candidat Trump, qui en a rajouté dimanche en menaçant le démocrate Bernie Sanders d'envoyer ses partisans perturber ses activités partisanes, des têtes d'affiche du parti sont venues prêter main-forte à Kasich dans «son» État. Parmi eux : l'ancien candidat républicain à la Maison-

Blanche Mitt Romney et l'ex-président de la Chambre des représentants John Boehner.

Pour éviter de diviser le vote contre Trump en Ohio, son rival Marco Rubio, qui n'y récolte que 5% dans les sondages, a même encouragé les électeurs à voter pour Kasich. Une faveur que ce dernier a toutefois refusé de rendre à Rubio en Floride...

## Pauvre Rubio

Les choses vont de mal en pis pour le sénateur de la Floride. En plus de tirer de l'arrière d'environ 20% derrière Trump et d'être talonné de très près par Cruz selon les derniers sondages, Marco Rubio n'a attiré que des foules clairsemées aux plus récents rassemblements dans «son» État. Ses alliés, conseillers et partisans parlent désormais d'une éventuelle victoire comme d'un «miracle», a rapporté vendredi le *New York Times*.

«Sauf surprise, Donald Trump ravira les 99 délégués de la Floride, assure Ray La Raja, professeur de science politique à l'Université du Massachusetts. Il est clair que Ted Cruz fait mal à Marco Rubio en lui subtilisant des votes.»

## Cruz, grand gagnant?

Bien que les yeux soient surtout tournés vers l'Ohio et la Floride, reste que trois autres États volumineux en nombre de délégués votent aussi ce mardi : la Caroline du Nord (72 délégués), l'Illinois (69) et le Missouri (52). Et Ted Cruz, qui a concentré ses efforts dans ces États, pourrait bien s'en tirer honorablement et émerger en fin de soirée comme l'un des principaux gagnants, consolidant ainsi sa deuxième place, fait remarquer Rafael Jacob. Trump mène dans ces trois États, mais les sondages placent Cruz dans une solide deuxième position, et deux de ces États octroient leurs délégués de façon proportionnelle.

Mieux encore pour le sénateur du Texas, sa candidature risque fort de profiter dès ce soir de l'éclaircissement du champ de bataille républicain. Il y a fort à parier en effet que Kasich et Rubio, qui ont tous deux misé leur campagne sur

l'Ohio et la Floride, respectivement, abandonneront la course en cas de défaite. Ce qui est fort probable pour Rubio. «Cruz serait alors dans une bonne position pour empêcher Trump d'obtenir les 1237 délégués nécessaires pour emporter l'investiture», affirme Rafael Jacob, qui ajoute que les sondages sont sans équivoque sur le fait que dans l'éventualité d'un duel entre Cruz et Trump, les électeurs républicains préfèrent le premier.

## Sanders et le Midwest

Du côté des démocrates, l'optimisme règne dans le camp d'Hillary Clinton en Floride et en Caroline du Nord, où des électeurs afro-américains, hispaniques et plus âgés lui sont habituellement favorables. Elle y mène d'ailleurs dans les intentions de vote avec une avance oscillant entre 24% et 30%.

C'est dans les trois États du Midwest que cela se corse. Bernie Sanders, qui talonne Clinton en Ohio, en Illinois et au Missouri selon les derniers sondages, espère bien répéter l'expérience de sa victoire-surprise la semaine dernière dans le Michigan, un État du Midwest (il l'avait emporté de justesse malgré les sondages qui le plaçaient une vingtaine de points derrière sa rivale). Le sénateur du Vermont mise entre autres sur sa critique virulente du libre-échange, qui aurait participé au déclin de cette région industrielle et manufacturière.

L'ex-secrétaire d'État a remporté jusqu'ici 14 États ou territoires contre 9 pour Bernie Sanders, avec des marges généralement plus grandes que son rival. Fait notable, les démocrates continuent d'octroyer les délégués à la proportionnelle, contrairement aux républicains.

En incluant les superdélégués (qui représentent 15% du total), elle a amassé jusqu'ici 1231 délégués, contre 576 pour Bernie Sanders. Il en faut 2383 pour gagner l'investiture démocrate.

Le Devoir

**D** À suivre : L'analyse en direct de notre journaliste Jean-Frédéric Légaré-Tremblay sur Twitter durant la soirée: @JeanFrederic\_LT.



Vladimir Poutine

Bachar al-Assad

## RUSSIE

SUIITE DE LA PAGE 1

Genève un nouveau cycle de négociations entre des représentants du président Bachar al-Assad et l'opposition syrienne. Cette dernière a réagi avec prudence à l'annonce russe, lundi, déclarant attendre d'en vérifier les effets sur le terrain et redouter une «ruse» du Kremlin.

Le chef de la diplomatie allemande, Frank-Walter Steinmeier, a de son côté estimé que «si les annonces d'un retrait des troupes russes se concrétisent, cela augmente la pression sur le régime du président Assad pour négocier enfin de façon sérieuse à Genève une transition politique».

Le président russe s'est également entretenu par téléphone avec son homologue américain, Barack Obama. Le président américain aurait alors salué la baisse des violences en Syrie, tout en soulignant que «la poursuite des actions offensives des forces du régime syrien» risquait d'affaiblir à la fois la cessation des hostilités et le processus de négociation menée par l'ONU.

Le ministre canadien de l'Immigration, John McCallum, a pour sa part fait valoir que la décision russe pourrait être une bonne nouvelle si elle peut contribuer à améliorer le sort des millions de migrants affectés par des années de guerre. On ne sait cependant pas si cela mènera à des résultats concrets, a-t-il noté

## Poids dans la négociation

Tous les observateurs consultés par *Le Devoir* disent avoir été d'abord surpris par l'annonce de la Russie. Mais ils y voient également plusieurs raisons logiques.

Le directeur du Département de science politique du Collège militaire royal du Canada et spécialiste de la politique étrangère russe, Pierre Jolicoeur, estime que la Russie a effectivement atteint deux objectifs importants : elle a su stabiliser le régime du président al-Assad, qu'elle soutient, et elle est maintenant prise au sérieux sur la scène internationale. «Une chose est claire, affirme le professeur. On ne peut plus négocier l'avenir de la Syrie sans tenir compte des positions de la Russie. Moscou a très clairement réussi à faire sa place à la table de négociations.»

À cela s'ajoutent selon lui des impératifs économiques, les finances de la Russie ayant été mises à rude épreuve par les sanctions occidentales appliquées dans la foulée du conflit ukrainien et la chute des prix du pétrole.

Marie-Joëlle Zahar, professeure et directrice scientifique du Réseau de recherche sur les opérations de paix du CERUM, croit elle aussi que les Russes ont maintenant le poids nécessaire pour influencer sur le cours des négociations entre le régime al-Assad et l'opposition. «Mais nous sommes loin d'un accord», prévient-elle. «Nous sommes au tout début d'un processus qui va être long et semé d'embûches.» Il ne s'agit pas seulement de négocier la reconstruction de la Syrie et son avenir politique, mais également de considérer les implications sur l'ensemble de la région, précise-t-elle.

Et les Américains dans tout cela? Le directeur adjoint de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, Julien Tourville, estime que le président Obama pourrait voir d'un bon œil le retrait des effectifs russes. «Il va pouvoir dire que l'approche diplomatique est longue et parfois chaotique, mais qu'elle chemine», remarque le chercheur.

Pour ce qui est de la lutte contre le groupe EI, il croit que les risques de dérapages dans le commandement des opérations s'en trouvent simplement diminués. «S'il y a moins d'opérations militaires russes dans la région, ça laisse les coudées franches aux États-Unis. Et de toute façon, la Russie ne participait que de manière très marginale à la lutte contre le groupe État islamique. Elle adhérerait au discours, peut-être, mais elle voulait surtout soutenir le régime Assad», dit-il.

La guerre civile en Syrie, qui a causé la mort d'au moins 250 000 personnes, entrera officiellement dans sa cinquième année, ce mardi.

Avec l'Agence France-Presse, La Presse canadienne et l'Associated Press  
Le Devoir

## Rectificatif

Contrairement à ce qui a été écrit dans l'article de Fabien Deglise intitulé «Eradiquer Facebook pour sauver la démocratie», publié dans notre édition du 14 mars, la conférence de Richard Stallman à Montréal, président de la Free Software Foundation et militant du logiciel libre, a été organisée par l'Association pour le développement des technologies en éducation (ADTE), regroupement de spécialistes militant pour une informatique libre en enseignement supérieur, et non pas par le Collège Dawson. C'est toutefois au Collège Dawson, le jeudi 17 mars que l'événement se tiendra dans le cadre du colloque libre 2016 de l'ADTE.

## NPD

SUIITE DE LA PAGE 1

dissocient du programme qu'a défendu le NPD lors de la campagne de 2015. «À titre de membres du NPD, nous ne reconnaissons plus notre propre parti. [...] La dernière campagne électorale a été en deçà des grandes aspirations néodémocrates. Nous sommes troublés de voir que le parti a oublié sa raison d'être et les valeurs qu'il a toujours incarnées. En tant que membres, nous ne nous sentions pas représentés par la plateforme électorale que nous devons défendre.»

Les signataires demandent que le NPD «révise ses valeurs fondatrices. Pour y arriver, nous devons renouveler le parti, pour le rendre plus progressif, plus démocratique, plus transparent et plus à l'écoute de ses membres».

## Quel type de changement?

Quelle forme prendra ce changement? En entrevue avec *Le Devoir*, un des instigateurs de la lettre affirme qu'il passera par le départ de Thomas Mulcair. «Pour nous, ça laisse entendre très clairement qu'on veut changer de chef, sans le dire. [...] Rien ne changera si le chef demeure», confie cette source, membre du NPD depuis plusieurs années qui préfère garder l'anonymat à cause de son travail.

D'autres se montrent plus nuancés. L'ex-député de Vaudreuil-Soulanges Jamie Nicholls, qui signe la lettre, estime que le parti et le leadership doivent se renouveler. «Les deux sont liés, ce n'est pas des choses séparées. [...] Si Thomas Mulcair veut être l'agent de renouveau, c'est à lui de décider», dit-il au téléphone. Mais «par respect pour le membership», il préfère s'abstenir de leur dicter le sort qu'ils devraient réserver au chef lors du congrès du parti à Edmonton, mi-avril, où Thomas Mulcair devra faire

face à un vote de confiance. Depuis sa défaite, M. Nicholls a consulté plusieurs militants. Le constat est unanime: «les membres sont frustrés de la façon de faire du parti». Le «dialogue était unidirectionnel», les membres ne pouvaient pas communiquer avec le NPD.

À cet égard, l'ex-députée de Portneuf — Jacques-Cartier, Elaine Michaud, donne l'exemple du pipeline Énergie Est. «C'était dans ma circonscription où on prévoit faire passer l'oléoduc sous le fleuve Saint-Laurent, ce qui est une source de préoccupation majeure [...]. Et malgré plusieurs interventions auprès du parti, on n'a pas été capables de prendre une position claire qui reflétait ces inquiétudes-là.»

M<sup>me</sup> Michaud se dit par ailleurs «en core en réflexion» sur le leadership du chef. «J'ai beaucoup de préoccupations», dit-elle, tout en reconnaissant que changer de chef n'est «pas une panacée». «Je me demande quelle est la meilleure façon d'avoir ce renouvellement.» Elle ajoute que l'absence de candidat de remplacement évident pèse dans la balance.

L'ancienne députée de La Salle-Émard Hélène LeBlanc a aussi signé la lettre. Elle n'a pas répondu à nos demandes d'entrevue.

## Un soutien poli

Dans les coulisses, si on ne sent pas de fort mouvement de mobilisation pour déloger Thomas Mulcair, on ne sent pas de grand enthousiasme non plus pour le conserver en poste. La famille néodémocrate est plutôt dans une sorte de flottement. «C'est un gros "ouin"», illustre un militant. «Il y a une espèce de "c'est ça qui est ça, et on verra plus tard"», relate une autre source bien informée.

Pour sa part, l'ancienne élue Rosane Doré-Lefebvre croit que M. Mulcair est l'homme de la situation «pour la prochaine campagne électo-

rale, mais je n'ai aucune idée de ce qui va se passer [au congrès].»

De l'avis d'une de nos sources, une victoire le mois prochain ne garantit pas pour autant que M. Mulcair sera en poste à l'élection de 2019. «Les délégués qui vont appuyer Thomas Mulcair à Edmonton, ça va être un peu en absence d'alternative, et pour garder une certaine stabilité pour un certain temps.» Personne ne fait campagne pour le remplacer, mais rien n'empêche qu'ils le fassent d'ici 12 à 18 mois. Le NPD tiendra en outre un nouveau vote de confiance en 2018.

À chaque congrès, les membres votent sur la pertinence de tenir ou non une course à la chefferie. Selon la constitution du parti, une majorité simple suffit. M. Mulcair a refusé de dire quel niveau d'appui il désire obtenir pour assumer sa légitimité. La présidente du parti, Rebecca Blaikie, a parlé de 70%.

## Départ réclamé

La lettre québécoise s'ajoute à une initiative du «caucus socialiste du NPD», un groupe de quelques centaines de militants qui tiendra une conférence de presse ce mardi à Toronto pour demander le départ de Thomas Mulcair et son entourage. «Il faut que la plateforme électorale reflète plus ce que les membres du parti décident lors des congrès et pas seulement ce que le chef décide de scribouiller à l'arrière d'une enveloppe», plaide en entrevue Barry Weisleder, le leader du groupe. C'est ce qui est arrivé à l'élection de 2015, selon lui. «Le chef et son entourage ont développé une campagne en s'appuyant sur les sondages plutôt que sur les orientations politiques adoptées aux congrès.» Plusieurs personnes au NPD estiment que le groupe de M. Weisleder ne représente que très peu d'individus sans influence.

Le Devoir

## PÉTROLE

SUIITE DE LA PAGE 1

par un pipeline secondaire qui sera connecté à Énergie Est à partir du Manitoba.

Le calendrier élaboré par TransCanada précise que les études de faisabilité ont débuté en 2014. La mise en service de l'Upland Pipeline est prévue en 2020, soit au moment où doit être achevée la construction d'Énergie Est. Signe que le projet progresse, l'entreprise a déjà déposé une demande officielle auprès des autorités américaines en vue de la construction du pipeline. Une autre demande devrait être déposée auprès de l'Office national de l'énergie.

Dans une entrevue diffusée en 2015 dans *Pipeline News*, une publication spécialisée dans ce type d'infrastructure, le président d'Énergie Est, John Soini, avait précisé que le projet Upland permettra de transporter du pétrole brut «de différents points au Dakota du Nord» vers le pipeline Énergie Est. Du brut provenant de la Saskatchewan et du Manitoba pourrait s'y ajouter, selon la description du projet présentée par TransCanada.

## Demande américaine

Comme le projet actuellement étudié par le Bureau d'audiences publiques sur l'environne-

ment (BAPE) doit transporter 1,1 million de barils par jour, le pétrole provenant de l'Upland Pipeline pourrait représenter près de 30% du brut qui doit traverser le territoire québécois d'ici cinq ans.

Selon ce qu'a précisé le vice-président d'Énergie Est pour le Québec, Louis Bergeron, la semaine dernière au BAPE, la quantité de pétrole qui sera acheminé avec le pipeline Upland reste à préciser, en fonction de ce que décideront les expéditeurs et les raffineurs du brut. Chose certaine, «un des objectifs d'Énergie Est est de transporter une partie de la production du Bakken», a indiqué M. Bergeron en présentant les sources du pétrole qui coulera d'ouest en est.

Il existe effectivement une forte demande des pétrolières qui exploitent le pétrole américain de la formation géologique de Bakken et qui souhaitent exporter leur production, qui avoisine un million de barils par jour. «Ces producteurs visent d'abord le marché d'exportation», a ainsi souligné au *Devoir* Jean-Thomas Bernard, professeur au Département de science économique de l'Université d'Ottawa.

Les pétrolières doivent donc pouvoir acheminer leur pétrole vers l'Atlantique. La très forte majorité du pétrole qui sera transporté par le pipeline Énergie Est sera d'ailleurs directement exportée. Dans le meilleur des scénarios actuellement sur la table, pas moins de 900 000 barils transportés chaque jour par le pipeline

seraient destinés à l'exportation, soit plus de 80% du pétrole. D'ailleurs, selon ce qu'a déjà indiqué TransCanada, la multinationale souhaite exporter du brut vers les États-Unis, l'Europe et l'Inde.

Le pétrole exploité dans le Bakken, transporté vers le Canada, puis d'ouest en est pour être en théorie être de nouveau exporté vers les États-Unis. M. Bernard estime aussi qu'une partie de ce pétrole pourrait être raffinée au Canada. Le convoi pétrolier qui a provoqué la tragédie de Lac-Mégantic en 2013 transportait justement du pétrole de la formation de Bakken vers la raffinerie d'Irving, au Nouveau-Brunswick. Mais pour les pétrolières, il est plus intéressant de recourir aux pipelines pour le transport, puisque cela est beaucoup moins coûteux, a fait valoir Jean-Thomas Bernard.

Selon ce qu'on peut lire dans l'«aperçu du projet» Énergie Est préparé par TransCanada en vue des audiences du BAPE, le pétrole de schiste de Bakken est un type de pétrole contenant «une forte proportion» de composés chimiques considérés comme très toxiques, selon la littérature scientifique. Les analyses menées à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic dans la rivière Chaudière ont d'ailleurs démontré des impacts majeurs et inédits sur la faune aquatique.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com